



**Rio Tinto**

Déclaration sur l'esclavage moderne 2025

Une grande partie de nos activités se déroule sur des territoires qui appartiennent aux peuples autochtones et aux peuples liés à la terre depuis des milliers d'années. Nous respectons leurs liens profonds et constants avec la terre, l'eau et l'environnement, ainsi que leurs vastes connaissances en la matière. Nous rendons hommage aux Anciens, passés et présents, et reconnaissons le rôle important que jouent les peuples autochtones dans les communautés et dans notre activité.

Le Groupe Rio Tinto a préparé la présente déclaration afin de satisfaire aux exigences de la Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada, la Loi contre l'esclavage moderne de 2018 de l'Australie et la Loi contre l'esclavage moderne de 2015 du Royaume-Uni.

## Table des matières

Mot de notre Comité exécutif	1
Évaluation des progrès et impacts	2
1. Notre structure, nos activités et nos chaînes de valeur	4
2. Identifier, évaluer et traiter les risques	9
Risques liés à nos opérations	10
Risques dans nos chaînes de valeur	12
3. Remédiation	20
4. Formation	22
5. Évaluation de l'efficacité	23
6. Collaboration	24
7. Consultation au sein de notre entreprise	25
Annexe 1 : Notre performance	30
Annexe 2 : Documents de gouvernance	31
Annexe 3 : Critères d'établissement des rapports et Principes directeurs des Nations Unies	32
Annexe 4 : Nos entités déclarantes pour 2025	33
À propos de cette déclaration	35

KPMG a été engagé pour effectuer des procédures d'assurance limitée sur la déclaration de Rio Tinto sur à l'esclavage moderne de 2025, rédigée en anglais. L'avis d'assurance limitée du professionnel indépendant figure aux pages 36-37 et peut être consulté à l'adresse [riotinto.com/modernslavery](http://riotinto.com/modernslavery).



**En couverture :** Trains dans la cour de 7 Mile, Karratha, Australie-Occidentale.

**Sur cette page :** Richards Bay Minerals, Afrique du Sud.



Notre suite de rapports 2025



Numériser le code QR ou visitez [riotinto.com/reports](http://riotinto.com/reports)

## Mot de notre Comité exécutif



Chez Rio Tinto, la façon d'exercer nos activités est importante. Les personnes qui travaillent au sein de nos entreprises et nos chaînes d'approvisionnement, ainsi que les communautés qui nous accueillent, doivent être en sécurité, traitées avec dignité et respectées en permanence.

Aujourd'hui, le monde a plus que jamais besoin d'exploitation minière et cela doit se faire de la bonne manière, notamment en contribuant à prévenir l'esclavage moderne.

En 2025, nos équipes ont continué à renforcer notre identification et notre gestion des risques liés à l'esclavage moderne, en travaillant en étroite collaboration avec nos partenaires partout dans le monde. Grâce à ce travail, nous avons trouvé des signes de travail forcé chez certains prestataires de services qui soutiennent deux de nos actifs.

Cela est inacceptable et renforce l'importance de processus et de systèmes efficaces de diligence raisonnable modernes en matière d'esclavage.

Nous travaillons avec les prestataires de services impliqués pour traiter nos conclusions (voir page 21 pour plus de détails).

Prévenir l'esclavage moderne commence par nos employé(e)s. Dans l'ensemble de notre entreprise, nous continuons à sensibiliser pour que nos employé(e)s reconnaissent les signes de l'esclavage moderne, suscitent rapidement leurs préoccupations et agissent en conséquence.

Nous savons que ce travail doit se poursuivre. Au cours de l'année à venir, nous continuerons à renforcer notre approche et notre capacité à faire face aux risques liés à l'esclavage moderne.

Aux côtés de mes collègues du Comité exécutif, je demeure concentré sur la promotion d'améliorations significatives et durables au sein de notre entreprise et notre chaîne de valeur.

**Simon Trott**  
Chef de la direction



Une chaîne de valeur résiliente dépend de la collaboration et de l'apprentissage continu entre nos fournisseurs, partenaires d'affaires et Rio Tinto. C'est essentiel pour faire face aux risques liés aux droits de la personne. Nous fixons des normes élevées et travaillons avec des tiers pour garantir qu'elles soient respectées.

**Bold Baatar**  
Chef des Affaires commerciales



Nos valeurs guident la manière dont nous nous présentons aux yeux de nos employé(e)s et des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Au cœur de notre approche se trouve un principe clair : toute personne liée à notre entreprise doit rentrer chez elle en sécurité chaque jour.

**Georgie Bezette**  
Cheffe des Ressources humaines



Notre approche repose sur une gouvernance forte, une transparence et une responsabilité solides. Cette déclaration reflète notre attention continue à l'identification, à la réduction et à la prévention des risques liés à l'esclavage moderne, ainsi qu'au partage de ce que nous apprenons.

**Isabelle Deschamps**  
Cheffe des Services juridiques, de la Gouvernance et des Affaires de l'entreprise



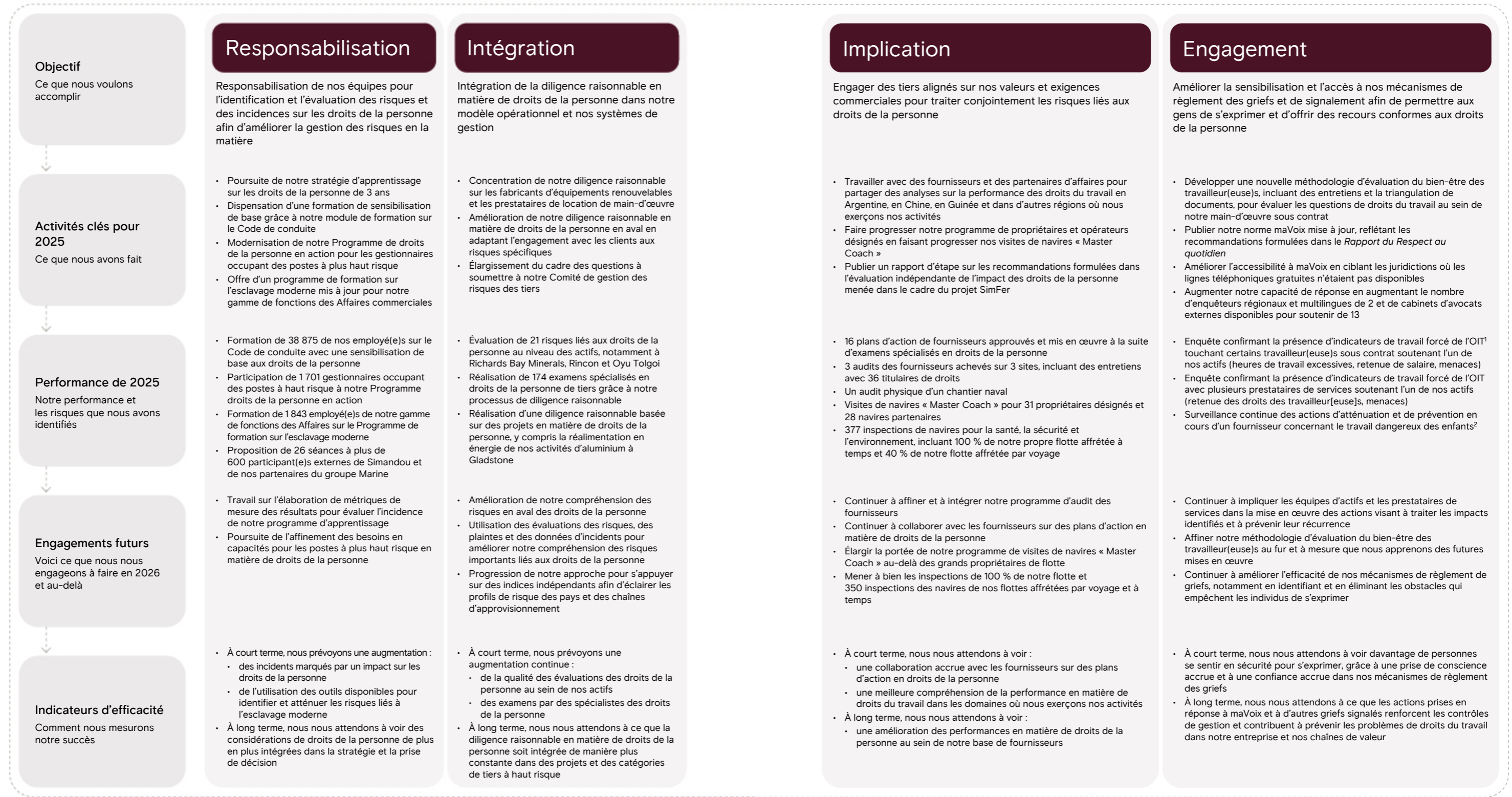
La sécurité ne se limite pas à prévenir les dommages physiques – elle concerne aussi le respect des personnes et leur droit à un travail sûr et décent. Nous pouvons toujours faire mieux et devons continuer à apprendre et à nous améliorer dans l'ensemble de notre entreprise.

**Mark Davies**  
Chef de la Sécurité et des Services techniques

# Évaluation des progrès et impacts

Nous appliquons un modèle de théorie du changement pour évaluer l'incidence de notre approche en matière d'esclavage moderne et mesurer nos progrès.

Le tableau ci-dessous présente la manière dont nous avons mesuré nos progrès en 2025 et met en évidence les activités clés, les résultats associés et les incidences attendues.



Pour plus d'informations voir la section Formation (page 22).

Pour plus d'informations voir les sections Identifier, évaluer et traiter les risques (page 9) et Évaluation de l'efficacité (page 23).

Pour plus d'informations voir la section Identification, évaluation et traitement des risques (page 9).

Pour plus d'informations voir la section Remédiation (page 20).

1. Organisation internationale du Travail, *Indicateurs du travail forcé* de l'OIT, Programme d'action spécial de lutte contre le travail forcé.  
2. Les pires formes de travail des enfants incluent le travail qui, par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de porter atteinte à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants, tels que définis à l'article 3(d), Convention de l'OIT (n° 182) (Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999).

# Notre structure, nos activités et nos chaînes de valeur

Rio Tinto est un groupe mondial d'exploitation minière de premier plan, avec des actifs, des opérations et des projets dans les secteurs du minerai de fer, du cuivre, de l'aluminium, du lithium et d'autres minéraux et matériaux.<sup>1</sup> Nous avons plus de 55 000 employé(e)s<sup>2</sup> travaillant dans 34 pays sur 6 continents, au sein de nos 3 groupes de produits de classe mondiale qui stimulent notre performance et notre croissance : Aluminium & Lithium, Cuivre et Minerai de fer.

Le groupe **Aluminium & Lithium** rassemble des entreprises disposant de vastes capacités minières et de traitement en aval. Il combine les opérations d'aluminium dans les régions du Pacifique et de l'Atlantique avec des opérations mondiales de lithium et des projets de croissance en Argentine, au Canada et au Chili.

Notre groupe **Cuivre** est bien positionné pour tirer parti de la transition énergétique mondiale, avec des opérations au Chili, en Mongolie et aux États-Unis, ainsi que des options futures incluant des projets et partenariats en Australie, au Chili, au Pérou et aux États-Unis.

Le groupe **Minerai de fer** fusionne nos opérations en Australie-Occidentale et au Canada, et intégrera le projet Simandou en Guinée une fois pleinement opérationnel, créant ainsi une activité mondiale de minerai de fer.

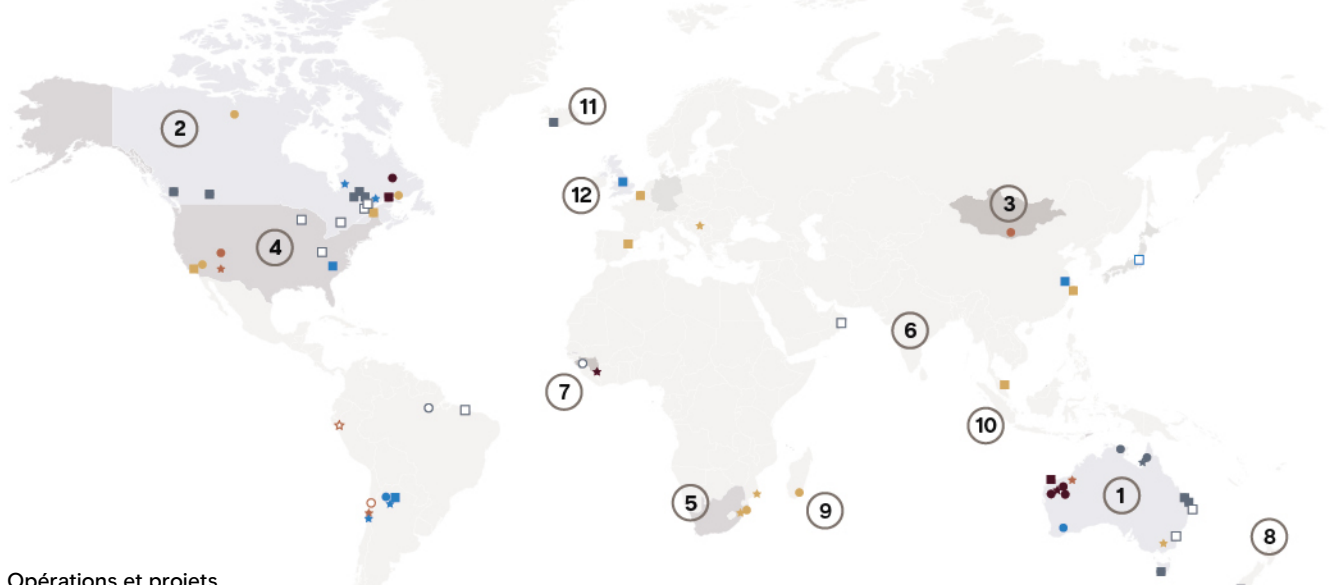
## Rio Tinto partout dans le monde

Nous reconnaissons que le risque d'esclavage moderne existe dans toutes les régions où nous exerçons nos activités. Les pays avec notre plus grande empreinte d'employé(e)s et de prestataires de services de catégorie 1<sup>3</sup> sont listés ci-dessous, aux côtés de la prévalence estimée de l'esclavage moderne (pour 1 000 personnes), selon l'indice mondial de l'esclavage de Walk Free. Ceux-ci sont également mis en évidence sur la carte ci-dessous, aux côtés de nos opérations et projets mondiaux.<sup>4</sup>

- 1. Australie**  
25 772 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 1,6
- 2. Canada**  
12 010 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 1,8
- 3. Mongolie**  
5 129 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 4,0
- 4. États-Unis**  
3 693 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 3,3

- 5. Afrique du Sud**  
1 811 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 2,7
- 6. Inde**  
1 181 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 8,0
- 7. Guinée**  
1 085 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 4,0
- 8. Nouvelle-Zélande**  
901 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 1,6

- 9. Madagascar**  
540 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 4,6
- 10. Singapour**  
457 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 2,1
- 11. Islande**  
394 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 5,0
- 12. Royaume-Uni**  
306 employé(e)s / Indice mondial de l'esclavage 1,8



### Opérations et projets

<span style="color: grey;">■</span>	Aluminium
<span style="color: blue;">■</span>	Lithium <sup>5</sup>
<span style="color: orange;">■</span>	Cuivre
<span style="color: darkred;">■</span>	Minerai de fer
<span style="color: yellow;">■</span>	Autres <sup>6</sup>

<span style="color: grey;">●</span>	Mines
★	Projets
<span style="color: grey;">■</span>	Alumineries, raffineries, usines de traitement, ainsi que installations d'énergie et d'expédition éloignées de la mine
○★□	Opérations non gérées

### Comprendre l'Indice mondial de l'esclavage de Walk Free

La prévalence estimée de l'esclavage moderne est par tranche de 1 000 personnes. Données issues du Global Slavery Index 2023 Dataset (Ensemble de données de l'Indice mondial de l'esclavage 2023), de la Minderoo Foundation, disponibles sur [globalslaveryindex.org](https://globalslaveryindex.org).



1. Nous exerçons nos activités en tant que groupe combiné composé de Rio Tinto plc (enregistré en Angleterre et au Pays de Galles) et de Rio Tinto Limited (enregistré en Australie). Nous avons des sièges sociaux à Londres et Melbourne, avec des bureaux à Perth, Brisbane, Singapour et Montréal, et une présence dans de nombreux autres sites.

2. Inclut notre effectif total basé sur les opérations gérées (excluant la part du Groupe dans les opérations non gérées et les coentreprises) au 31 décembre 2025. Aux fins de cette déclaration, les totaux n'incluent pas les employé(e)s et prestataires de services soutenant les actifs et opérations d'Arcadium Lithium plc, qui figurent sur cette carte. Pour plus d'informations, voir page 26.

3. Fait référence aux prestataires de services de catégorie 1 pour les opérations gérées uniquement. Des prestataires de services de catégorie 1 sont engagés sur des contrats temporaires pour fournir des services sous la direction des gestionnaires de Rio Tinto. Les taux ont été calculés sur la base de la moyenne mensuelle du nombre d'employé(e)s au cours de l'année.

4. Cette carte indique l'emplacement de nos opérations et projets mondiaux, mais elle n'identifie pas toutes les installations individuelles incluses dans une opération. Cela n'inclut pas nos bureaux, centres de recherche et de développement, ni certaines installations de traitement et d'expédition.

5. Les projets de Lithium au Chili sont soumis à l'approbation réglementaire et à l'exécution finale.

6. Comprend les activités de Borates et Fer & Titane, qui ont été placées sous révision stratégique en 2025, le groupe Diamants étant désormais présenté en dehors de notre structure de groupe de produits puisqu'il est géré par le chef des Affaires commerciales.

## Notre modèle d'affaires

Rio Tinto possède et exploite des opérations minières et de transformation dans divers pays et pour différentes matières premières, puis gère des projets et des actifs par l'exploration, la croissance, l'exécution et les fermetures.

Notre structure et notre orientation soutiennent la création de valeur, soutenue par notre engagement envers la sécurité et l'offre de bénéfices partagés tout en respectant les personnes, la culture, la terre et l'environnement.

### Trouver

Nous utilisons des technologies nouvelles et avancées pour explorer, découvrir et offrir des occasions de croissance attrayantes dans les matériaux dont le monde a besoin.

Notre équipe Exploration identifie et teste des cibles géologiques, géochimiques et géophysiques. Nous sommes actuellement en train d'explorer 6 matières premières dans 15 pays différents.



### Construire

Une fois un nouvel objectif identifié, nous entreprenons des activités de développement de projet afin d'examiner diverses options de projet. Une fois terminé et toutes les autorisations requises accordées, le projet passe à la phase de construction. Nous collaborons généralement avec d'importants prestataires de services pour réaliser les travaux.



### Exécuter

Notre modèle opérationnel est conçu pour soutenir une livraison cohérente au sein de notre portefeuille mondial, et inclut des opérations en Australie, au Canada, en Afrique du Sud, en Guinée, en Mongolie et aux États-Unis, ainsi que des entreprises et activités ailleurs en Asie, en Europe et en Amérique du Sud. Nos opérations emploient une main-d'œuvre directe, soutenue par des services et fournisseurs sous contrat. Pour plus d'informations sur nos employé(e)s, voir la page 6.



### Acheter, transporter et vendre

Nos chaînes d'approvisionnement sont soutenues par les fonctions d'entreprise Approvisionnements (acheter), Marine et Logistique (transporter), puis Ventes et Marketing (vendre). Ces équipes soutiennent nos ressources en se procurant efficacement, ainsi qu'en commercialisant et en livrant les matériaux dont nos clients ont besoin de manière fiable et sûre.

Pour plus d'informations sur nos chaînes de valeur de bout en bout, voir la page 7.



### Fermer

Nous travaillons avec les parties prenantes dans la préparation de nos actifs pour la fermeture, afin de construire une vision commune pour les sites et les communautés environnantes. Nous gérons et réhabilitons également les sites de fermeture hérités.

### Comment les risques de l'esclavage moderne sont pris en compte

Les risques liés à l'esclavage moderne sont pris en compte par l'entremise de nos processus d'entrée dans les nouveaux pays. Nous effectuons également une diligence raisonnable sur tout prestataire de services) engagé pour soutenir l'exploration.

Le développement des projets prend en compte les risques et les impacts, y compris les risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne. Nous menons également une diligence raisonnable sur les prestataires de services soutenant nos projets et nous engageons sur les questions de droits de la personne par la gestion des relations avec les fournisseurs.

Nous avons mis en place des processus pour identifier, évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne au sein de nos opérations et de nos chaînes de valeur.

Pour plus d'informations, voir les sections Risques dans nos opérations (page 10) et Risques dans nos chaînes de valeur (page 12).

Les risques liés à l'esclavage moderne sont pris en compte à toutes les étapes de notre chaîne d'approvisionnement. Pour plus d'informations, voir la section Risques dans nos chaînes de valeur (page 12).

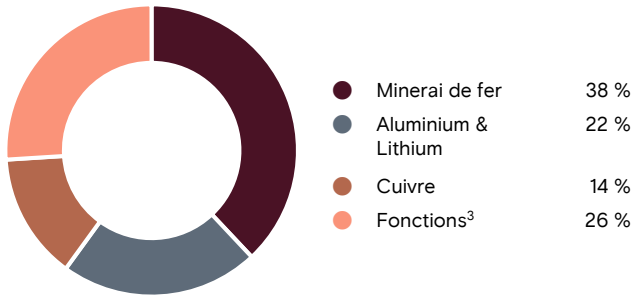
Les risques liés à l'esclavage moderne et aux droits de la personne sont pris en compte dans des évaluations intégrées des risques sociaux menées pendant le processus de fermeture.

## Nos employé(e)s

Nous nous engageons à respecter les droits de la personne de tout le monde, dans tous les domaines de notre entreprise. Dans l'ensemble de nos groupes de produits et toutes les opérations et fonctions, nos employé(e)s jouent un rôle clé dans le développement de notre approche des droits de la personne et nous aident tous et toutes à reconnaître et à traiter les risques liés à l'esclavage moderne.

Nous investissons dans la création d'une main-d'œuvre diversifiée, représentative des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités, en reconnaissant qu'un environnement de travail inclusif aide à garantir que nos employé(e)s se sentent en sécurité, valorisé(e)s et respecté(e)s.

### Répartition des employé(e)s par groupe de produits



**55 572**

employé(e)s<sup>1</sup>

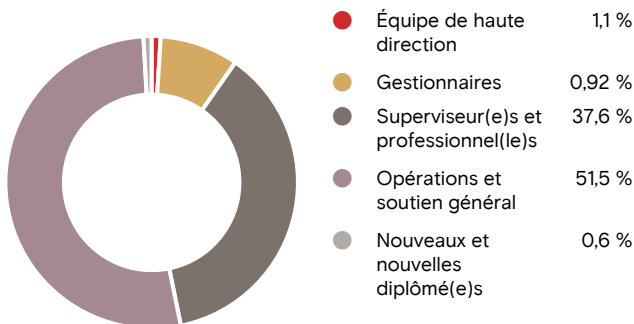
**4 092**

prestataires de services de catégorie 1<sup>2</sup> en 2025

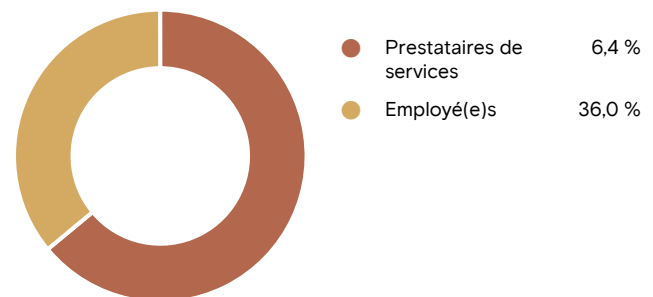
**6 084**

nouvelles recrues ayant rejoint l'entreprise en 2025, dont 1 821 prestataires de services devenus des employé(e)s permanent(e)s

### Répartition des employé(e)s par poste



### Heures de travail effectuées par les prestataires de service<sup>4</sup>



1. Inclut notre effectif total basé sur les opérations gérées (excluant la part du Groupe dans les opérations non gérées et les coentreprises) au 31 décembre 2025. Aux fins de cette déclaration, les totaux n'incluent pas les employé(e)s et prestataires de services soutenant les actifs et opérations d'Arcadium Lithium. Pour plus d'informations, voir page 26.
2. Cette référence aux prestataires de services concerne uniquement ceux de catégorie 1 soutenant les opérations gérées. Des prestataires de services de catégorie 1 sont engagés sur des contrats temporaires pour fournir des services sous la direction des gestionnaires de Rio Tinto. Les taux ont été calculés sur la base de la moyenne mensuelle du nombre d'employé(e)s au cours de l'année. Aux fins du corps général de cette déclaration, les totaux n'incluent pas les employé(e)s et prestataires de services soutenant les actifs et opérations d'Arcadium Lithium. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page 26.
3. Le terme fonctions fait référence à nos fonctions mondiales, notamment Affaires commerciales, Sécurité, Développement et Technique, Finances, S&TI, Ressources Humaines et Services juridiques, Gouvernance et Affaires de l'entreprise.
4. Les heures de travail effectuées par les employé(e)s font référence aux heures de sécurité enregistrées attribuées aux employé(e)s d'une entité de Rio Tinto sur un projet ou une opération gérée par Rio Tinto. Les heures de travail effectuées par les prestataires de services font référence aux heures de sécurité enregistrées attribuées à un prestataire de services engagé avec des contrats temporaires pour fournir des services sous la direction des gestionnaires de Rio Tinto, quelle que soit la catégorie.

## Nos chaînes de valeur

Notre fonction Affaires commerciales est responsable de l'approvisionnement (achats), du transport maritime et de la logistique (transport), ainsi que des ventes et du marketing (ventes).

### Achats – chaînes d'approvisionnement


Nous travaillons avec plus de 20 000 fournisseurs dans plus de 100 pays, générant plus de 34 milliards de dollars US dépensés à l'échelle mondiale.

Ces dépenses sont gérées par notre fonction Affaires commerciales, incluant les équipes Approvisionnement mondial, Marine et Logistique, et Projets. Avec plus de 1 300 employé(e)s dans 14 sites partout dans le monde, notre équipe Approvisionnement mondial gère la majorité de ces dépenses grâce à une approche de gestion de catégorie et à des équipes de partenariat commercial. Notre équipe Achats jusqu'au paiement (P2P)<sup>1</sup> fournit un soutien transactionnel pour la majeure partie des dépenses.

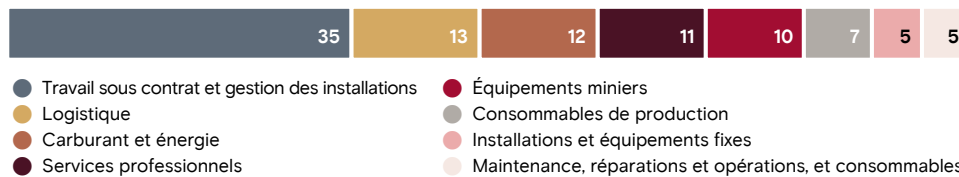
Nous travaillons en partenariat avec nos fournisseurs pour gérer des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes de manière à bénéficier à nos clients, à notre entreprise et à nos communautés.

Une façon d'y parvenir est de soutenir les entreprises locales, d'employer les résident(e)s et d'acheter des produits locaux, en particulier auprès d'entreprises appartenant aux Autochtones, ainsi qu'auprès de petites entreprises régionales.

En 2025, nous avons dépensé plus de 1,13 milliard de dollars australiens auprès de fournisseurs appartenant à des Autochtones en Australie (2024 : 926 millions de dollars australiens). Nous continuons également à privilégier les achats auprès d'entreprises locales et autochtones en Amérique du Nord, ayant dépensé 213,9 millions de dollars US auprès de fournisseurs autochtones dans cette région en 2025 (2024 : 216 millions de dollars US).

 **Pour plus d'informations** concernant notre travail d'identification et d'évaluation du risque de l'esclavage moderne dans notre chaîne de valeur, voir la page 12.

### Comprendre nos dépenses (%)



## 34,4 milliards de dollars US

Dépenses totales des fournisseurs en 2025<sup>2</sup>

### Dépenses par localisation<sup>3</sup>



Pays	Dépenses	Catégories clés	Indice mondial de l'esclavage <sup>4</sup>
Australie	41 %	– Main-d'œuvre sous contrat et gestion des installations – Équipements miniers	1,6
Canada	15 %	– Main-d'œuvre sous contrat et gestion des installations – Services professionnels	1,8
États-Unis	9 %	– Main-d'œuvre sous contrat et gestion des installations – Consommables de production	3,3
Mongolie	5 %	– Main-d'œuvre sous contrat et gestion des installations – Services professionnels	4
Chine élargie	5 %	– Logistique – Carburant et énergie	4
Guinée	5 %	– Main-d'œuvre sous contrat et gestion des installations – Logistique	4
Singapour	4 %	– Logistique – Carburant et énergie	2,1
Royaume-Uni	2 %	– Logistique – Consommables de production	1,8
Japon	2 %	– Services professionnels – Logistique	1,1
Afrique du Sud	1 %	– Carburant et énergie – Main-d'œuvre sous contrat et gestion des installations	2,7
Nouvelle-Zélande	1 %	– Carburant et énergie – Main-d'œuvre sous contrat et gestion des installations	1,6
Allemagne	1 %	– Logistique – Installations et équipements fixes	0,6

1. L'équipe Achat jusqu'au paiement (P2P) soutient les opérations commerciales, de la maintenance des données jusqu'à l'achat et au paiement des biens et services.

2. Les chiffres de dépenses dans cette section sont alignés sur la définition de dépenses mondiales des fournisseurs présentée dans notre *Rapport annuel 2025* - 34,4 milliards de dollars US en « dépenses auprès de fournisseurs à l'échelle mondiale ».

3. La localisation représente l'endroit où nos fournisseurs sont enregistrés. Nous reconnaissons que cela ne représente pas toujours le pays d'origine des biens ou services.

4. Prévalence estimée de l'esclavage moderne pour 1 000 personnes. Données issues du Global Slavery Index (GSI) Dataset 2023 (ensemble de données de l'Indice mondial de l'esclavage 2023), de la Minderoo Foundation, disponible sur [globalslaveryindex.org](https://globalslaveryindex.org)

## Nos chaînes de valeur *suite*

### Transport – nos chaînes d’approvisionnement Marine et Logistique

Notre équipe Marine est responsable de fournir des services de fret sécurisés pour notre entreprise, et notre équipe Logistique gère les expéditions tierces par camion, trains et conteneurs.

Nous sommes le plus grand expéditeur de vrac sec au monde en volume. Notre flotte de 17 navires transporte environ 720 marins. À tout moment, nous affrétons plus de 230 navires auprès d'environ 290 armateurs. Ces affrètements sont soutenus par plus de 6 000 marins à bord de 2 825 voyages et transportent plus de 340,4 millions de tonnes de fret chaque année.

Nos navires détenus et affrétés sont soutenus par 68 employé(e)s de Rio Tinto basé(e)s à terre, avec une expertise en sécurité, vérification, assurance, environnement, opérations, affrètement, ingénierie et optimisation de flotte.

Nous gérons une petite quantité de transporteurs (environ 85 000 à 95 000 conteneurs par an) pour d'autres besoins d'expédition en conteneurs.

**Pour plus d'informations** sur la manière dont nous gérons les risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne de valeur Marine et Logistique, voir la page 16.

**17**

flottes de navires appartenant à l'entreprise

**720**

marins à bord possédant une flotte, à tout moment

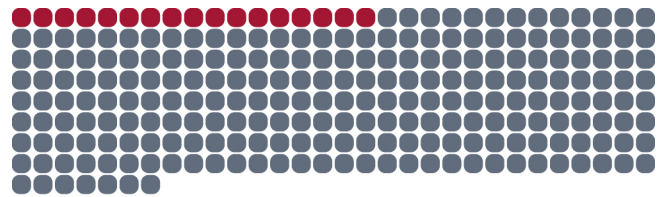
**230+**

navires affrétés, à tout moment

**6 000+**

marins à bord des navires affrétés, à tout moment

Expéditions par type de gestion de navire



● Flotte détenue (en nombre)

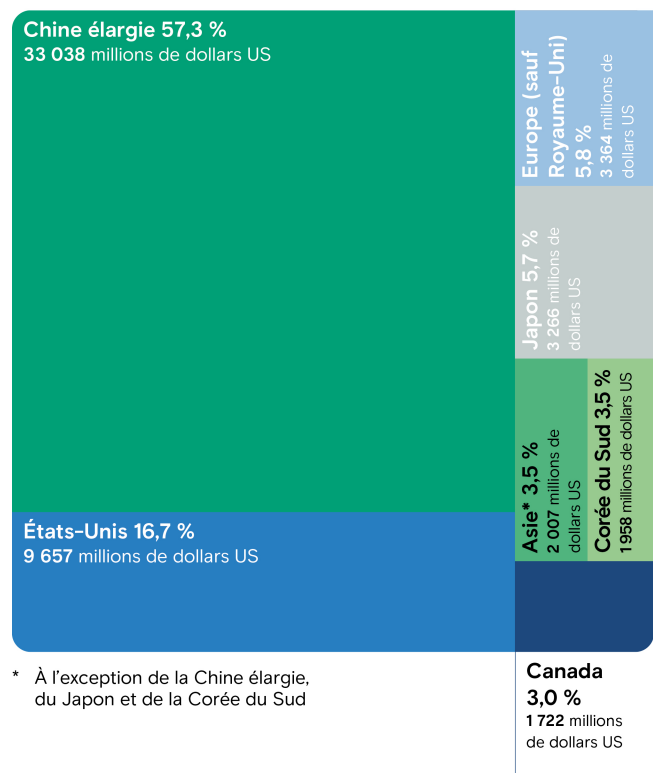
● Flotte affrétée (en nombre)

### Ventes – nos clients

En 2025, nous avons généré un chiffre d'affaires de 57,6 milliards de dollars US.<sup>1</sup> Les besoins de nos clients sont au cœur de notre prise de décision opérationnelle. Grâce aux informations générées par tout ce que nous achetons, vendons et transportons dans le monde, notre équipe Ventes et Marketing travaille en étroite collaboration avec les clients pour s'assurer que nous fournissons des produits qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Périodiquement, nous sollicitons l'avis de nos clients; les informations ainsi récoltées nous aident à fournir de nouveaux produits et services de meilleure qualité.

**Pour plus d'informations** sur l'identification des risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne de valeur en aval, voir la page 19.



\* À l'exception de la Chine élargie, du Japon et de la Corée du Sud

1. Le chiffre d'affaire consolidé par les 7 principales régions géographiques est basé sur le pays final de destination du produit, si celui-ci est connu. Lorsque la destination finale n'est pas connue, nous avons choisi par défaut l'adresse d'expédition du client. Pour plus d'informations, voir la page 180 de notre *Rapport annuel 2025*.

# Identifier, évaluer et traiter les risques

Nous visons à améliorer continuellement notre gouvernance, nos systèmes, nos processus et nos capacités afin d'identifier, d'évaluer et de traiter les risques liés à l'esclavage moderne au sein de notre entreprise et nos chaînes de valeur.


## Conseil d'administration et responsabilités de gestion

Rio Tinto plc et Rio Tinto Limited ont un conseil d'administration commun. Le Comité de développement durable du conseil d'administration supervise les stratégies de gestion des risques sociaux et environnementaux. Le Comité soutient et surveille le développement durable de notre entreprise, y compris nos contributions aux communautés et aux pays où nous exerçons nos activités. Il veille également à l'intégrité de nos rapports de durabilité, conformément à ses termes de référence.

Il examine l'efficacité des politiques et normes de gestion concernant les fournisseurs et les chaînes d'approvisionnement, y compris l'esclavage moderne et la surveillance des droits de la personne. Le conseil d'administration délègue la gestion quotidienne de l'entreprise au chef de la direction, qui délègue en outre aux membres du Comité exécutif et aux comités de direction concernés.

Le Comité exécutif est responsable de la gestion des risques liés à l'esclavage moderne dans tous les groupes de produits et toute les fonctions.

Les spécialistes des droits de la personne de notre équipe Normes et Assurance des Communautés et de la performance sociale (CPS) supervisent notre approche générale des droits de la personne.

 **Pour plus d'informations** sur de notre gouvernance d'entreprise, consultez [riotinto.com/corporategovernance](http://riotinto.com/corporategovernance)


## Politiques, normes et procédures

Nous avons des politiques, des normes et des procédures qui définissent notre engagement à respecter les droits de la personne, y compris la liberté de s'échapper de l'esclavage moderne. Ces éléments s'appliquent à toutes les entités déclarantes du Groupe et sont examinés régulièrement.

Les documents définissent les exigences obligatoires de notre personnel, de nos partenaires d'affaires et d'autres personnes liées à nos opérations et chaînes de valeur. Pour mettre en œuvre nos engagements en matière de droits de la personne, nous alignons notre *Politique des droits de la personne* approuvée par le conseil d'administration avec des politiques, normes et procédures d'actifs et d'entreprise.

Comme indiqué dans notre *Politique des droits de la personne*, nous attendons des consultant(e)s, agent(e)s, prestataires de services et fournisseurs qu'ils et elles respectent les droits de la personne reconnus internationalement. Ces attentes sont renforcées par notre *Code de conduite des fournisseur(e)s* et des arrangements contractuels. La politique décrit également nos attentes envers les partenaires de coentreprise et les entreprises non contrôlées, ainsi que la manière dont nous travaillons avec eux.

L'annexe 2 de cette déclaration présente les principaux documents de gouvernance qui soutiennent l'évaluation et la gestion des risques liés à l'esclavage moderne.

 **Pour plus d'informations** sur notre approche de la gestion des risques du Groupe, voir la page 89 de notre *Rapport annuel de 2025*.

## Identification des risques d'esclavage moderne

Lors de l'identification des risques liés à l'esclavage moderne dans nos chaînes de valeur, nous évaluons le profil de risque des entités suivantes :

- **les tiers**, y compris s'ils disposent de politiques et procédures en matière de droits de la personne et d'approvisionnement responsable, de formation de la main-d'œuvre et de mécanismes efficaces de règlement des griefs;
- **les travailleur(euse)s**, y compris la question de savoir si la main-d'œuvre pourrait être plus à risque en raison de facteurs comme le travail hors de vue ou temporaire, les barrières d'entrée faibles ou le recrutement par les agences de travail; et
- **les pays**, y compris l'efficacité des forces de l'ordre et des lois pour lutter contre l'esclavage moderne, et la question de savoir si les populations pourraient être plus exposées à des risques en raison de la pauvreté, de la discrimination ou des conflits.

L'identification des risques liés à l'esclavage moderne est complexe et aucun indicateur unique ne suffit à lui seul. Par exemple, un fournisseur exerçant ses activités dans un pays à risque élevé avec une main-d'œuvre potentiellement vulnérable peut adopter des pratiques de gestion du travail solides qui atténuent les risques. En comparaison, un fournisseur dans un pays à faible risque avec un profil de travailleur(euse)s à risque plus faible peut avoir de mauvaises pratiques de gestion, augmentant les risques liés à la main-d'œuvre et à l'esclavage moderne.

## Évaluer les risques d'esclavage moderne

L'évaluation des risques liés à l'esclavage moderne fait partie de notre approche plus large des droits de la personne, qui est alignée sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de la personne des Nations Unies. Lors de l'évaluation des risques liés aux droits de la personne, nous priorisons les préjudices aux personnes avant de considérer les risques pour l'entreprise comme les impacts juridiques, financiers ou réputationnels.

Notre cadre de gestion des risques comprend :

- les descripteurs de conséquences sur les droits de la personne alignés sur le concept de « gravité » des impacts des Principes directeurs des Nations Unies;
- une taxonomie des droits de la personne alignée sur nos questions principales de droits de la personne et les droits de la personne reconnus internationalement, y compris l'esclavage moderne; et
- le regroupement des contrôles modernes de l'esclavage pour soutenir une gestion cohérente des risques.

Nous évaluons également le potentiel de notre implication dans des impacts sur les droits de la personne, y compris lorsque nous pourrions causer ou contribuer à des impacts par nos propres actions ou omissions, ou être directement liée aux impacts de nos relations commerciales, nos produits, nos services ou nos opérations.

## Questions saillantes relatives aux droits de la personne

Nous accordons la priorité aux questions de droits de la personne qui pourraient avoir les impacts les plus graves sur les personnes sur nos opérations ou nos relations d'affaires. Ces priorités reflètent notre empreinte opérationnelle, nos chaînes de valeur et nos contextes externes. L'esclavage moderne est inclus dans la catégorie « Droits du travail » et constitue un domaine prioritaire.



## Risques dans nos opérations

En 2025, nous avons continué à identifier, évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne au sein de nos opérations, en développant un outil d'évaluation du bien-être des travailleur(euse)s pour mieux comprendre les risques dans notre main-d'œuvre.

### Identifier les risques liés à nos opérations

La norme des *Communautés et performance sociale*, qui s'applique à toutes les opérations gérées, exige que chaque actif réalise une auto-évaluation annuelle des droits de la personne afin d'identifier les risques liés à ces droits. Les actifs à haut risque doivent également effectuer une évaluation indépendante des impacts sur les droits de la personne au moins tous les cinq ans.

Ces évaluations couvrent toute la gamme des risques opérationnels qui peuvent entraîner des conséquences sur les droits de la personne et sont généralement menés en interne par des équipes inter-fonctionnelles. Ces auto-évaluations permettent une compréhension plus complète du contexte de risque d'un actif et l'aident à prioriser les actions visant à prévenir les dommages aux droits de la personne.

### Améliorer notre compréhension du bien-être des travailleur(euse)s

En réponse aux risques identifiés dans notre main-d'œuvre sous contrat, nous avons développé un outil d'évaluation du bien-être des travailleur(euse)s en 2025 pour mieux comprendre les risques liés aux droits du travail. La méthodologie a été développée en interne, adoptant une approche centrée sur les travailleur(euse)s. Les critères d'évaluation sont fondés sur des normes internationales, notamment les Principes directeurs des Nations Unies, les 11 indicateurs de travail forcé de l'OIT et les normes pertinentes de Rio Tinto.<sup>2</sup> Les conclusions sont obtenues par triangulation des preuves, y compris la documentation, les témoignages des travailleur(euse)s, les entretiens avec la direction et les observations sur les sites. Cela nous aide à identifier les risques, à comprendre les incohérences et à mieux comprendre les conditions de travail.

## Résultats de l'évaluation 2025

### Évaluations des risques en matière de droits de la personne

- Nous en avons complété 21<sup>1</sup> évaluations des risques en matière de droits de la personne dans nos opérations gérées (2024 : 59).
- La répartition géographique des évaluations des risques en matière de droits de la personne en 2025 était la suivante :

	2025	2024
Asie-Pacifique (13)	62 %	45 %
Afrique (3)	14 %	5 %
États-Unis et Canada (3)	14 %	44 %
Amérique centrale et Amérique du Sud (1)	5 %	3 %
Europe (1)	5 %	3 %

### Risques liés à l'esclavage moderne identifiés

- Certaines auto-évaluations des droits de la personne ont identifié des risques liés aux droits du travail relatifs au droit des prestataires de services à un travail sécuritaire et décent, notamment en ce qui concerne les pratiques salariales, les horaires de travail et l'accès aux mécanismes de règlement des griefs.

### Évaluations du bien-être des travailleur(euse)s

- Nous avons réalisé 3 évaluations du bien-être des travailleur(euse)s dans l'ensemble de nos opérations gérées (2024 : 1).
- La répartition géographique des évaluations du bien-être des travailleur(euse)s en 2025 était la suivante :

	2025	2024
Asie-Pacifique (2)	67 %	S.O.
Afrique (1)	33 %	S.O.
États-Unis et Canada (0)	0 %	S.O.
Amérique centrale et du Sud (0)	0 %	S.O.
Europe (0)	0 %	S.O.

### Risques liés à l'esclavage moderne identifiés

- Les évaluations du bien-être des travailleur(euse)s ont identifié des risques indicateurs de l'OIT, notamment des heures de travail excessives, un sous-paiement des salaires et des pénalités de licenciement.

1. Un nombre réduit d'évaluations a été réalisé en 2025 (21 en 2025 par rapport à 59 2024). Cela est dû à deux évaluations régionales menées en 2024 qui ont couvert ensemble 39 actifs sur les sites de fermeture et d'exploitation. Sur les 21 évaluations des risques en matière de droits de la personne réalisées en 2025, une évaluation concernait les actifs et opérations canadiens (la Compagnie minière IOC). Cette évaluation n'identifiait pas l'esclavage moderne comme un risque matériel.

2. Code de conduite des fournisseur(e)s de Rio Tinto.

## Risques dans nos opérations *suite*

### Actions prises pour réduire les risques pour nos employé(e)s

Notre Code de conduite – *Notre approche de l'entreprise* – fixe l'engagement fondamental que nous respecterons tous les droits internationalement reconnus des personnes soutenant nos activités commerciales.

Notre *Politique de l'emploi* et les normes associées exigent de notre entreprise qu'elle mette en œuvre des systèmes de rémunération et d'incitation équitables et transparents, et reconnaisse à chacun et chacune le droit de choisir s'il ou elle souhaite ou non être représenté(e) collectivement. La politique affirme également notre engagement à ne pas employer de travail forcé, asservi ou d'enfants.

Nous entreprenons des actions régulièrement pour lutter contre le risque d'esclavage moderne et d'exploitation du travail de notre population, notamment :

- réaliser des examens annuels de la rémunération des employé(e)s par rapport aux seuils de salaire décent;
- évaluer la réputation des agences de recrutement avec lesquelles nous collaborons et leur respect de pratiques de recrutement éthiques;
- ne pas obliger les chercheur(euse)s d'emploi à payer des frais de recrutement à Rio Tinto, et payer tous les frais de recrutement lorsque des services tiers de recrutement sont utilisés;
- ne pas détenir les documents d'identité personnels originaux;<sup>1</sup>
- mettre en place des processus qui nous empêchent d'embaucher des chercheur(euse)s d'emploi sans que les vérifications appropriées des droits au travail et des compétences soient effectuées, notamment par des contrôles stricts et des audits réguliers;
- respecter les lois applicables, y compris celles relatives aux conditions de travail;
- fournir à l'ensemble des employé(e)s un contrat écrit qui définit les conditions de leur emploi; et
- promouvoir maVoix, notre canal de signalement confidentiel des griefs, auprès de tous les actifs.

De plus, les ressources sont tenues, par le biais du processus d'auto-évaluation, d'identifier et de mettre en œuvre des contrôles visant à prévenir ou à atténuer les risques liés aux droits de la personne. Parmi les exemples de contrôles, on trouve les clauses contractuelles, la formation aux droits de la personne pour les prestataires de services, et l'amélioration de la sensibilisation et de l'accès aux mécanismes de règlement des griefs.

### Actions prises pour traiter les risques avec les coentreprises et les entreprises non contrôlées

Notre *Politique de coentreprise* stipule que nous nous efforçons de garantir que nos partenaires en coentreprise et les entreprises non contrôlées respectent nos engagements en matière de droits de la personne. Nous communiquons nos attentes concernant les droits de la personne aux partenaires de coentreprises par l'entremise des accords contractuels appropriés et des protocoles d'engagement, et sélectionnons tous les nouveaux partenaires en coentreprise pour les droits de la personne dans le cadre de notre approche de gestion des risques des tiers (voir page 12).


Notre gouvernance des coentreprises gérées et non gérées nécessite une certification annuelle d'attestation signée par le ou la responsable de Rio Tinto chargé(e) de superviser la relation de coentreprise. Plus largement, nous cherchons des occasions pour soutenir les partenaires de coentreprise dans le renforcement de leur approche du respect des droits de la personne. Dans les opérations non gérées, cela peut inclure le soutien aux évaluations des droits de la personne, la discussion des questions relatives aux droits de la personne lors de réunions de gestion conjointes, et la mise à disposition de nos spécialistes des droits de la personne pour soutenir le renforcement des capacités et la formation.

### Incidents de sécurité dans nos opérations

Chaque personne liée à notre entreprise mérite de rentrer chez elle en toute sécurité chaque jour. Tragiquement, en août 2025, notre collègue Mohamed Camara a été mortellement blessé alors qu'il changeait un pneu d'un équipement mobile lourd sur le site minier SimFer en Guinée. Une enquête approfondie a été menée et plusieurs actions clés sont en cours pour renforcer les mesures de prévention des incidents mortels, notamment des améliorations de notre cadre de gestion des risques critiques. De plus, des leçons essentielles ont été partagées avec nos gestionnaires partout dans le monde pour favoriser un apprentissage organisationnel plus large.

### Actions prises pour réduire les risques au sein de notre main-d'œuvre sous contrat

Nous adoptons une approche collaborative avec nos prestataires de services, travaillant en partenariat pour comprendre les risques liés aux droits du travail et concevant des plans d'actions complémentaires. En 2025, nous avons établi des plans d'actions préventifs et correctifs avec les prestataires de services soutenant nos projets et actifs, notamment en ce qui concerne les processus de recrutement, les contrats avec les travailleur(euse)s et les pratiques salariales.

 **Pour plus d'informations** sur la collaboration avec les prestataires de services soutenant nos actifs en 2025, voir la page 21.

### Performance de 2025

Nos principales mises à jour incluent :

- le développement d'une boîte à outils d'évaluation du bien-être des travailleur(euse)s;
- l'expansion du programme de surveillance de la perception communautaire Voix locales à 3 nouveaux actifs, avec une couverture actuelle des opérations dans 7 pays; et
- la progression de l'intégration de notre plateforme Workday afin d'accroître l'accès et la cohérence des données sur les employé(e)s, de nous soutenir dans un suivi efficace des mouvements et de la rétention des employé(e)s, et d'améliorer notre compréhension de l'expérience et des compétences du personnel.

### Priorités 2026

Nos priorités comprennent :

- intégrer les enseignements tirés du déploiement de notre boîte à outils Évaluation du bien-être des travailleur(euse)s, y compris la manière dont nous interagissons avec les prestataires de services sur les pratiques de recrutement et de rémunération;
- simplifier nos processus pour améliorer le temps de résolution des enquêtes des Ressources humaines;
- lancer une nouvelle évaluation 360 du leadership axée sur la capacité de leadership, la sécurité psychologique et la construction d'équipes plus inclusives;
- continuer de mettre en œuvre Voix locales dans l'ensemble du Groupe; et
- passer en revue nos questions principales de droits de la personne à l'échelle du Groupe.

1. Les passeports sont confiés au ou à la capitaine sur les navires appartenant à Rio Tinto, conformément aux pratiques de l'industrie, et sont disponibles sur demande.

## Risques dans nos chaînes de valeur

Nous avons travaillé avec des fournisseurs et des partenaires d'affaires pour renforcer le respect des droits du travail dans divers contextes en 2025, et élargi notre approche de gouvernance pour les tiers à risque élevé.

Cette section décrit comment nous identifions et évaluons les risques au sein de nos chaînes de valeur des fonctions commerciales suivantes :

Approvisionnement (achats)

Marine et Logistique (transport)

Ventes et Marketing (ventes)

### Notre approche

Nous travaillons en partenariat avec des tiers dans nos chaînes de valeur – qu'il s'agisse d'un fournisseur, d'un partenaire maritime, d'un fournisseur en logistique ou d'un client – pour identifier et évaluer les risques liés à l'esclavage moderne aux différentes étapes de l'engagement.

Par exemple, en 2025, nous avons partagé des analyses sur la performance du travail avec des fournisseurs et partenaires d'affaires en Argentine, en Chine, en Guinée et dans d'autres régions où nous exerçons nos activités. En tant qu'entreprise mondiale, cela améliore notre compréhension et notre prise de conscience des contextes tiers, et renforce notre capacité collective à faire progresser les droits du travail partout dans le monde.

### Catégories de droits de la personne à risque plus élevé<sup>1</sup>

Nous accordons la priorité à nos efforts de diligence raisonnable en matière de droits de la personne sur les catégories de tiers qui présentent un risque plus élevé en la matière. En 2025, ces catégories comprenaient :

- les services d'entretien des bâtiments et des terrains et les produits de construction;
- les services de traiteur;
- les services de nettoyage et de collecte des déchets;
- les services de construction;
- les biens spécifiques liés aux énergies renouvelables;<sup>2</sup>
- les services de sécurité;
- les embauches temporaires; et
- les services de transport (y compris ferroviaire, maritime et routier), de logistique et d'entreposage.

Notre équipe des droits de la personne surveille les risques et tendances émergents en matière de droits de la personne, et travaille avec l'équipe de gestion des risques des tiers pour examiner les catégories à risque plus élevé.

### Gestion des risques liés aux tiers

Notre approche de gestion des risques des tiers est essentielle pour évaluer les risques liés à l'intégrité des entreprises découlant des tiers avec lesquels nous travaillons.

La *Norme d'intégrité de l'entreprise* et la procédure *Connaître ses tiers*<sup>3</sup> de Rio Tinto définissent les exigences obligatoires pour la diligence raisonnable et la gestion des risques des tiers. Cela s'applique à tous les tiers, y compris les fournisseurs, clients, prestataires de services, consultant(e)s, services de distribution, agent(e)s, navires, partenaires de coentreprise et tout autre tiers à qui une entité déclarante de Rio Tinto effectue un paiement, ou de qui elle reçoit un paiement.

Nous réalisons une diligence raisonnable basée sur les risques sur l'ensemble des tiers avec lesquels nous avons l'intention d'établir une relation commerciale. Tous sont au minimum évalués en fonction des risques critiques, notamment s'ils figurent sur diverses listes de sanctions et de surveillance du trafic d'êtres humains.

Selon les tiers, nous évaluons également divers risques liés à l'intégrité des entreprises, notamment la corruption, les pots-de-vin, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évasion fiscale et d'autres crimes financiers, ainsi que les personnes politiquement exposées et d'autres risques réputationnels. Les questions et indicateurs liés aux droits de la personne peuvent inclure :

- les préoccupations relatives aux droits du travail;
- les allégations publiques sur les questions relatives aux droits de la personne;

- les tiers exerçant des activités dans des pays où l'application de la loi est faible, ou ceux où les taux de corruption sont élevés; et
- la mauvaise gouvernance des droits de la personne ou l'absence d'un mécanisme de règlement des griefs accessible.

Lorsque certains indicateurs de risque en matière de droits de la personne sont identifiés, l'équipe de gestion des risques des tiers peut recommander que le rapport soit transmis à notre équipe des droits de droits de la personne pour un examen spécialisé.

Les tiers à risque élevé peuvent également être escaladés pour discussion au sein de notre Comité de gestion des risques des tiers, un organe décisionnel pour les engagements exposés au risque d'entreprise, y compris les risques liés aux droits de la personne. En 2025, les types de questions transmises au Comité se sont étendus au-delà de l'offre de biens renouvelables spécifiques à mesure que notre cadre d'évaluation mûrissait.

### Suivi continu

Lorsqu'un risque peut être atténué ou géré, l'engagement avec le tiers peut se poursuivre sous réserve de contrôles appropriés. Si le risque est important et ne peut être surmonté ou suffisamment géré, l'engagement avec le tiers sera interdit. Tous les engagements avec des tiers sont soumis à un suivi continu et à un examen périodique afin de garantir que les risques associés à la relation sont évalués et gérés. Ce suivi continu est mis en œuvre selon les risques, la priorité étant donnée aux tiers à risque élevé.

### Performance de 2025

Nos principales mises à jour incluent :

- plus de 14 000 rapports de diligence raisonnable des tiers,<sup>4</sup> qui comprenait 174 rapports escaladés pour un examen spécialisé des droits de la personne (voir page 13);
- le lancement de notre nouvelle plateforme intégrée de gestion des risques des tiers, qui inclut un questionnaire pour les tiers révisé et des critères de risque améliorés;
- le travail avec des fournisseurs et partenaires d'affaires en Argentine, en Chine, en Guinée et dans d'autres régions pour renforcer notre capacité collective à faire progresser les droits du travail; et
- l'élargissement du cadre d'évaluation des questions à soumettre à notre Comité de gestion des risques des tiers.

### Priorités 2026

Nos priorités comprennent :

- continuer à mûrir et renforcer nos pratiques de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et d'environnement;
- l'examen de la procédure Connaître son tiers afin qu'elle reflète l'exposition aux risques pertinente et les exigences réglementaires; et
- l'utilisation continue et l'amélioration de notre approche en nous appuyant sur des indices de risque et des données indépendants afin d'éclairer les profils de risque des pays.

1. Les détails des catégories de fournisseurs et des pays liés à nos actifs et opérations canadiens sont disponibles dans la note de bas de page 1 sur la page 13.
2. Déterminé selon une approche fondée sur le risque à l'égard de catégories limitées d'équipement utilisé dans les projets d'énergie renouvelable.
3. La procédure Connaître son tiers est obligatoire pour toutes les fonctions commerciales et les opérations gérées au sein du Groupe Rio Tinto. Lorsque cela a été convenu par contrat, nous soutenons également nos partenaires d'affaires pour les opérations non gérées. Des exemptions très limitées s'appliquent, comme les paiements non imputables exigés par la loi aux autorités gouvernementales et les paiements de dépenses aux employé(e)s.
4. En 2025, plus de 1 700 rapports de diligence raisonnable de tiers relatifs à nos actifs et opérations canadiens.

## Revue des droits de la personne

### Examens spécialisés des droits de la personne

Notre équipe des droits de la personne réalise régulièrement des examens spécialisés sur des tiers exposés à un risque plus élevé pour les droits de la personne. Ces revues incluent l'évaluation des indicateurs présentés sur la page 9, en plus d'autres informations pertinentes.

### Risques identifiés en 2025

En 2025, nous avons réalisé 174 examens spécialisés en droits de la personne, incluant des fournisseurs directs, des sous-traitants et des partenaires de coentreprise.<sup>1</sup> Les principales conclusions comprenaient :

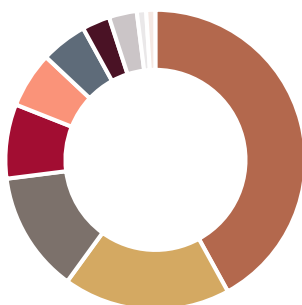
- 26 % des fournisseurs évalués n'avaient pas un mécanisme de règlement des griefs accessible et fiable;
- 43 % des fournisseurs examinés n'avaient pas encore de mesures pleinement établies pour mener une diligence raisonnable fondée sur les risques concernant les droits de la personne sur leurs chaînes d'approvisionnement; et
- la majorité des fournisseurs de petite et moyenne taille n'avaient pas d'engagements en matière de droits de la personne et manquaient de politiques ou de procédures pour lutter contre le travail forcé ou des enfants.

### Actions entreprises en 2025

Pour traiter les risques identifiés dans nos examens spécialisés, nous élaborons des plans d'action en collaboration avec le tiers concerné. En 2025, nous avons publié 16 plans d'action. Voici des exemples d'actions convenues en 2025 :

- amélioration des politiques, de la gouvernance et des engagements en matière de droits de la personne;
- promotion des pratiques de travail responsables, en particulier en matière de droits, de santé et sécurité et d'horaires de travail;
- offre de formations visant à renforcer la capacité de compréhension des risques liés aux droits de la personne, en particulier auprès de tiers de petite à moyenne taille;
- définition des attentes concernant les pratiques des employé(e)s, y compris les procédures de recrutement ou d'intégration des fournisseurs; et
- établissement ou mise à jour des mécanismes de règlement des griefs pour s'aligner sur les Principes directeurs des Nations Unies.

### Examens des droits de la personne par catégorie de fournisseurs



	2025	2024
Construction	42 %	30 %
Transport	18 %	27 %
Bâtiment ou entretien	13 %	10 %
Services de nettoyage et gestion des déchets	8 %	8 %
Biens spécifiques liés aux énergies renouvelables	6 %	8 %
Services de sécurité	5 %	8 %
Services de traiteur	3 %	1 %
Fournisseurs d'uniformes et d'équipements de protection individuelle (EPI)	3 %	0 %
Embauches temporaires	1 %	6 %
Informatique et électronique	1 %	2 %

Les fournisseurs de construction ont continué à occuper un rôle important dans les examens spécialisés des droits de la personne en 2025, portés par l'ampleur et le rythme des activités majeures des projets en cours. Dans le cadre du déploiement de la nouvelle plateforme intégrée de gestion des risques des tiers, les fournisseurs d'uniformes et d'EPI ont été ajoutés comme catégorie de risque accru pour les droits de la personne.

### Évaluations des droits de la personne par lieu tiers

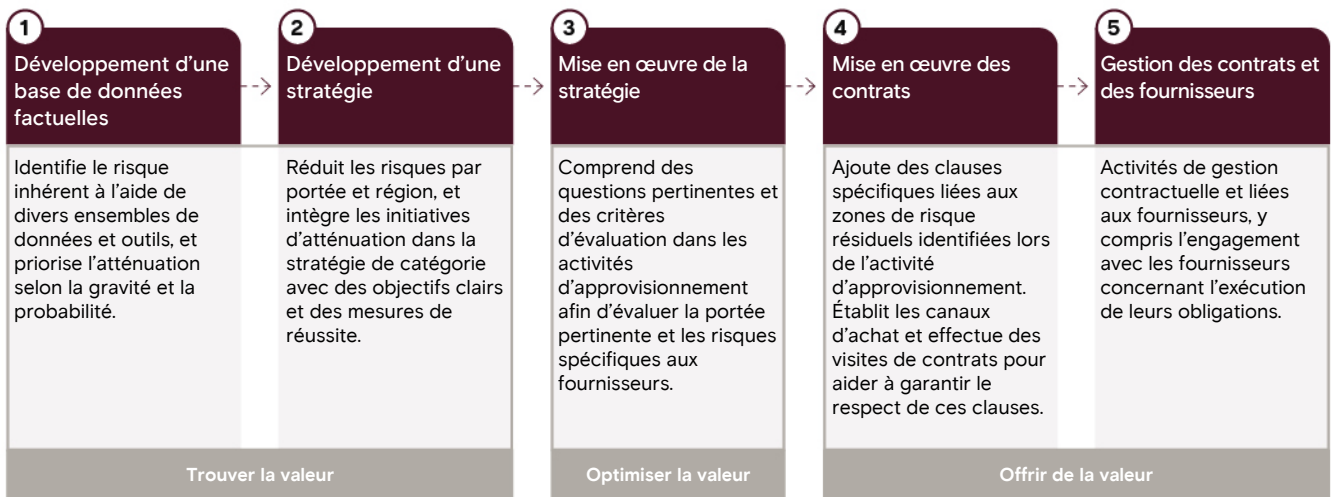


	2025	2024
Afrique	55 %	49 %
Amérique centrale et Amérique du Sud	24 %	49 %
Asie-Pacifique	10 %	49 %
Europe	7 %	49 %
États-Unis et Canada	4 %	49 %

1. En 2025, 2 examens spécialisés des droits de la personne ont été menés auprès des fournisseurs liés aux actifs et aux opérations canadiens. Ces fournisseurs ont été prioritaires pour la diligence raisonnable, car ils appartenaient à des catégories pouvant présenter des risques plus élevés en matière de droits de la personne, notamment en ce qui concerne la sécurité, les embauches temporaires, l'élimination des déchets et l'entretien des bâtiments. Les deux fournisseurs étaient enregistrés au Canada.

## Notre approche en matière d'achats

Nous avons intégré les étapes modernes d'identification et d'atténuation des risques liés à l'esclavage dans notre cycle de vie de gestion des catégories d'approvisionnement du Groupe.



### Notre approche en matière d'approvisionnement

Notre cycle de vie de gestion de catégorie d'approvisionnement du Groupe comprend 5 phases d'approvisionnement stratégique. Dans ces cas, les risques associés au fournisseur, y compris l'esclavage moderne, peuvent être identifiés et gérés en utilisant des outils comme notre matrice de risque de catégorie, les questionnaires de demande d'offres, les critères d'évaluation des fournisseurs, les clauses contractuelles et les activités de gestion de la performance des fournisseurs. Cela s'ajoute aux processus de gestion des risques des tiers décrits en page 12.

#### Gouvernance

Notre *Norme d'approvisionnement du Groupe* fixe une base de référence pour les activités d'approvisionnement à l'échelle du Groupe. En 2025, nous avons mis à jour notre *Norme d'approvisionnement du Groupe* pour s'aligner avec nos principes d'approvisionnement durable et la mise à jour du *Code de conduite des fournisseurs*.

Ces documents présentent notre approche des principes de durabilité et notre engagement à respecter les droits de la personne, ainsi que les attentes envers les fournisseurs, leurs filiales et sous-traitants. Cela inclut les exigences pour les fournisseurs :

- de mettre en œuvre des normes internationales fondamentales en matière d'affaires et de droits de la personne, y compris les Principes directeurs des Nations Unies;
- d'interdire l'utilisation de l'esclavage moderne et l'emploi d'enfants ou de toute personne en dessous de l'âge minimum légal de travail;
- d'intégrer les attentes en matière de droits du travail et de la personne dans les contrats avec des tiers;
- d'offrir une rémunération et des conditions de travail équitables;
- de s'assurer que l'ensemble des travailleur(euse)s reçoivent des contrats écrits dans des langues qu'ils et elles peuvent comprendre;
- de maintenir des mécanismes efficaces de communication ou de règlement des griefs, adaptés à la taille et à la complexité de leurs opérations, permettant aux employé(e)s et aux prestataires de services de signaler leurs préoccupations sans crainte d'intimidation ou de représailles; et
- de prendre des mesures adaptées à la nature et au contexte de leur activité pour mener une diligence raisonnable fondée sur les risques en matière de droits de la personne tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

#### Conditions générales des contrats

Nous avons intégré des clauses sur l'esclavage moderne dans nos modèles de contrats mondiaux et adopté une approche basée sur le risque pour intégrer les clauses sur l'esclavage moderne et les droits de la personne dans les contrats avec les fournisseurs. Notre équipe des droits de la personne continue de soutenir les négociations pour les contrats pouvant être jugés à risque élevé.

### Préqualifications des fournisseurs

Nous pouvons mener des évaluations de préqualification des fournisseurs afin d'identifier les vendeurs capables de répondre à un besoin en matière de produit ou de projet.

Par exemple, notre équipe Approvisionnement basée à Shanghai peut dialoguer avec des fournisseurs de la Chine élargie et fournir une évaluation précoce de leur capacité d'approvisionnement et de leurs performances avant les demandes d'approvisionnement. Les évaluations de préqualification incluent un examen documentaire et une visite sur place, et prennent en compte la capacité de fabrication, la performance commerciale, les droits des travailleur(euse)s, la sécurité et l'intégrité commerciale. Cette collaboration favorise l'innovation et les occasions d'apprentissage mutuel, et améliore nos pratiques d'approvisionnement responsable.

### Gestion de la relation avec les fournisseurs

Nos missions de gestion de la relation avec les fournisseurs incluent des réunions régulières avec des fournisseurs clés afin de générer de la valeur grâce à une relation bidirectionnelle. Les réunions de gestion de la relation avec les fournisseurs sont intégrées tout au long de la durée du contrat et constituent un mécanisme clé pour initier des discussions sur les droits de la personne et l'esclavage moderne avec nos fournisseurs, notamment :


- encourager le dialogue bilatéral sur l'esclavage moderne et les risques pour les droits de la personne;
- communiquer nos attentes en matière de diligence raisonnable pour les droits de la personne;
- mettre en évidence et partager les meilleures pratiques; et
- discuter des possibilités de transparence accrue de la chaîne d'approvisionnement.

Nos équipes des droits de la personne et de l'Approvisionnement mondial continuent d'équiper les propriétaires contractuels pour diriger ces échanges, afin de mieux comprendre nos profils de risque fournisseurs et de tirer parti des meilleures pratiques du secteur avec nos principaux fournisseurs.

### Exploiter les informations sur les risques liés aux catégories

Nous aidons les responsables de catégorie à identifier les risques liés aux tiers en intégrant une matrice de risques par catégorie et en fournissant une formation. La matrice prend en compte des indicateurs de risque en matière de droits de la personne comme la vulnérabilité au travail des enfants, au travail forcé, à la traite de personnes, aux risques de discrimination, ainsi qu'aux indicateurs de risque nationaux comme l'instabilité politique et les restrictions commerciales.

Nous cherchons ainsi à donner les moyens à nos équipes Approvisionnement mondial d'identifier, de gérer et d'atténuer les risques d'esclavage moderne au sein des différentes étapes du cycle de vie de l'approvisionnement. Nous continuons également à explorer des moyens d'intégrer des sources de données qui nous aident à renforcer le respect des droits de la personne dans notre cadre de gestion des risques liés aux fournisseurs.

 **Pour plus d'informations** sur la façon dont nous travaillons avec les fournisseurs, visitez [riotinto.com/suppliers](https://riotinto.com/suppliers)

## Notre approche d'achat *suite*

### Répondre aux changements dans le profil de risque des fournisseurs

Lorsqu'un risque ou un incident a été identifié, notre équipe des droits de la personne, l'équipe de gestion des risques des tiers et le propriétaire du SRM s'entendent sur une réponse et des mesures d'atténuation. Par exemple, nous pouvons inspecter ou auditer les locaux et les dossiers d'un fournisseur. De plus, si l'équipe de gestion des risques des tiers identifie des risques importants liés à un fournisseur dans le cadre de sa surveillance continue (comme décrit à la page 12), l'évaluation préalable de la diligence raisonnable des tiers sera examinée afin de déterminer les modifications nécessaires à la note de risque et aux mesures d'atténuation des risques.

Nous préférons travailler en partenariat avec les fournisseurs, en reconnaissant que les questions relatives aux droits de la personne dans les chaînes de valeur sont partagées et complexes. Si les risques ne peuvent être atténués ou si le fournisseur continue de fournir des informations incomplètes ou inexacts, nous pouvons mettre fin à la relation.



### Soutenir notre fonction Affaires commerciales

Dans le cadre de notre stratégie de formation sur les droits de la personne sur 3 ans, nous avons lancé en 2025 un nouveau module de formation sur l'esclavage moderne, conçu spécifiquement pour notre équipe Affaires commerciales.

Le module mis à jour présente nos employé(e)s issu(e)s des équipes Stratégie, Risques, Approvisionnement, ainsi que Communautés et performance sociale, en détaillant les facteurs de risque liés à l'esclavage moderne pertinents pour notre entreprise. Il propose également des outils pratiques pour les membres de l'équipe Affaires commerciales, qui gèrent quotidiennement l'engagement des fournisseurs, leurs évaluations, les visites de sites et la négociation de contrats.

Ce nouveau module de formation vise à transformer la théorie en action, en permettant aux membres de l'équipe d'améliorer leur manière d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques liés à l'esclavage moderne tout au long de la chaîne de valeur.

1 843 membres de l'équipe ont terminé le module en 2025.

### Performance de 2025

Nos principales mises à jour incluent :

- la mise à jour de notre *Norme d'approvisionnement du Groupe* pour s'aligner avec nos *Principes d'approvisionnement durable* et notre mise à jour du *Code de conduite des fournisseurs*;
- l'établissement de nouveaux rôles de direction au sein de l'équipe Approvisionnement en Chine et en Afrique;
- la mise à jour de notre questionnaire pour les tiers;
- l'évaluation des contrôles renforcés en place pour les activités d'approvisionnement dans certains pays hors OCDE présentant un risque accru;
- le lancement d'un nouveau module de formation sur l'esclavage moderne adapté à notre équipe Affaires commerciales, réalisé par 1 843 membres de l'équipe; et
- le traitement des non-conformités mineures identifiées tout au long de notre programme d'audit des fournisseurs.

### Priorités 2026

Nos priorités clés comprennent :

- continuer à intégrer la matrice de risque de catégorie dans le processus d'approvisionnement du Groupe;
- affiner davantage les considérations relatives aux droits de la personne dans les questionnaires des fournisseurs, comme les appels d'offres, l'évaluation et les outils d'intégration;
- examiner des moyens d'améliorer les capacités internes et la sensibilisation accrue, ainsi que l'engagement des fournisseurs face aux risques liés à l'esclavage moderne; et
- continuer d'affiner et d'intégrer notre programme d'audit des fournisseurs.

## Faire progresser notre approche des audits des droits du travail

### Programme 2025

Après avoir abordé les occasions identifiées lors des audits sur le droit du travail de 2024, nous avons poursuivi notre programme d'audit en 2025 comme outil pour aider à surveiller les risques liés aux droits du travail au sein de notre base de fournisseurs.

En 2025, les auditeur(trice)s de notre panel ont mené 3 audits en catégories à haut risque, incluant le nettoyage industriel, les services de logistique et le travail en hauteur par cordes. Deux audits ont été réalisés en Australie et un au Canada. Au cours des 3 visites de site, les auditeur(trice)s ont rencontré 36 travailleur(euse)s et ont examiné les politiques et procédures des fournisseurs. Les rapports de clôture n'ont identifié aucun problème majeur de non-conformités et aucun cas d'esclavage moderne.

Les évaluations ont identifié les possibilités d'améliorer les pratiques en matière de conditions de travail, notamment en ce qui concerne les horaires de travail, la pression exercée pour effectuer des heures supplémentaires, les frais versés lors du recrutement, la suffisance des espaces de repos sécurisés et hygiéniques, ainsi que l'existence de mécanismes de règlement des griefs. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec ces fournisseurs en 2026 pour faire progresser ces occasions et instaurer des actions de suivi grâce à la gestion de la relation avec les fournisseurs.

Le programme continue de démontrer la valeur de l'engagement au niveau des travailleur(euse)s et de l'identification des risques, tout en reconnaissant que les audits sont remplis de ressources et difficiles à faire évoluer. En 2026, nous affinerons notre approche d'assurance afin de permettre une surveillance plus ciblée et d'améliorer l'efficacité et l'évolution.

## Notre approche en matière de transport – nos partenaires Marine et Logistique

Nous avons pris des mesures pour identifier et atténuer les risques liés à l'esclavage moderne tout au long de notre chaîne d'approvisionnement Marine et Logistique, dans le but de permettre un travail sécuritaire et décent.

### Nos 3 priorités en matière de bien-être pour les navires appartenant à la société et les navires affrétés sont :

- 1) assurer le respect des droits de la personne;
- 2) soutenir le bien-être mental de l'équipage marin; et
- 3) créer des environnements sécuritaires et inclusifs.

### Risques identifiés au sein de notre chaîne de valeur Marine

Bien que nous n'ayons pas identifié d'allégations d'esclavage moderne au sein de nos chaînes de valeur Marine et Logistique, une violation présumée de la Convention sur le travail maritime à bord d'un navire affrété signalé par l'Autorité australienne de la sécurité maritime, concernant un cas présumé d'intimidation nous a été signalée. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les propriétaires de navires pour garantir que toutes les actions de suivi de RightShip étaient menées à bien et que les lacunes dans le système de gestion de la sécurité du navire étaient comblées.

Lorsque des problèmes sont identifiés, l'engagement avec les propriétaires et opérateurs des navires repose sur des principes de collaboration et de transparence. En voici quelques exemples :

- **Examen des résultats de l'enquête et les causes profondes** : le cas échéant, nous communiquons les leçons apprises par le biais d'ateliers de mobilisation et de circulations sur la santé et la sécurité, afin de sensibiliser les équipes et de veiller à ce que des systèmes de gestion de la sécurité soient mis en place à bord.
- **Vérifications dans les bureaux pour s'assurer que des mesures ont été prises pour clore les mesures convenues** : en cas de gravité, nous pouvons choisir de cesser de travailler avec le propriétaire de navire ou l'opérateur, ou de restreindre le navire ou le propriétaire pour une période donnée. Aucune mesure de ce type n'a été requise en 2025.

### Tous les navires

Les actions entreprises pour prévenir ou atténuer les risques pour les droits de la personne sur tous les navires incluent :

- **Des conditions d'emploi équitables** : tout l'équipage doit être employé selon des accords conformes à la Convention du travail maritime et à d'autres conventions clés en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement marin. Chaque société de gestion de navire doit démontrer un accord précisant des conditions d'emploi équitables, y compris des conventions collectives couvrant la rémunération, les heures de travail et de repos, le rapatriement et d'autres droits. Nous exigeons également que tous les équipages à bord des navires soient employés selon des accords alignés avec les normes de la Fédération internationale des ouvriers du transport<sup>1</sup> et des syndicats des pays concernés. Ces accords sont vérifiés par les régimes de contrôle par l'État du port, et les navires sont soumis aux inspections de la Fédération internationale des ouvriers du transport (dans le cadre d'une inspection de routine ou à la demande de l'équipage). Tous les contrats d'emploi de l'équipage marin sur notre flotte détenue et affrétée répondent aux exigences de travail décent.
- **Accès à Internet** : Nous continuons à œuvrer pour offrir une connexion internet gratuite et fiable à l'équipage marin lorsque les navires font escale dans nos installations portuaires gérées.
- **Congé à terre** : Nous soutenons le temps de repos récréatif de l'équipage marin pendant leur séjour dans un port (connu sous le nom de congé à terre) en fournissant un soutien financier aux centres pour marins, y compris en organisant le transport depuis nos propres installations portuaires.
- **Contrôles RightShip** : Les navires doivent continuer à respecter nos critères de sécurité minimums, y compris les scores de sécurité RightShip, pour que le navire et son opérateur puissent s'arrêter à nos terminaux. Nous encourageons le respect des droits et du bien-être des marins en incitant les propriétaires et les exploitants à réaliser l'auto-évaluation du Code de conduite de l'initiative de navigation durable.

1. La Fédération internationale des ouvriers du transport représente les intérêts de l'équipage marin dans le monde entier en œuvrant pour (i) améliorer les conditions de travail des membres d'équipage et (ii) garantir une réglementation adéquate de l'industrie maritime afin de protéger les intérêts et les droits des travailleur(euse)s.

- **Outil de profilage numérique des risques** : notre outil de profilage numérique des risques, connu sous le nom de Safety Assessment by Intelligent Learning (Évaluation de la sécurité par apprentissage numérique ou SAIL), fournit des analyses de données de sécurité pour le profilage des risques des navires et des entreprises. SAIL améliore les protocoles de contrôle RightShip et renforce la communication avec les opérateurs et les propriétaires sur les tendances des incidents et l'atténuation des risques.
- **Inspections des navires à bord** : nous continuons à effectuer des inspections régulières des navires afin d'assurer la sécurité et les performances opérationnelles. Cela inclut l'examen des conditions de vie et de travail de l'équipage marin à bord, y compris les politiques traitant du bien-être mental et récréatif, l'accès confidentiel à un soutien externe, des espaces d'hébergement sûrs et hygiéniques, ainsi que la disponibilité de soins médicaux. Nous adoptons une approche basée sur les risques pour déterminer les navires à inspecter, soutenue par des outils analytiques numériques. En 2025, notre fonction d'audit interne du Groupe a effectué une évaluation de nos critères d'inspection par rapport à nos engagements et n'a identifié aucune non-conformité.

### Navires affrétés

Nous reconnaissons le défi lié à l'établissement de contrôles sur l'esclavage moderne à bord des navires affrétés. Pour atténuer et prévenir les risques, nous avons également établi les éléments suivants :

- **Approche de gestion des risques des tiers** : toutes les contreparties d'expédition sous contrat sont évaluées conformément à notre approche de gestion des risques des tiers et à la procédure Connaître son tiers (voir page 12), et doivent se conformer à nos politiques et normes.
- **Questionnaire de pré-évaluation** : avant de faire appel à un(e) propriétaire de navire, nous émettons un questionnaire comprenant des vérifications sur les conditions d'emploi, la présence d'un accord de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ou équivalent) pour le navire, des procédures pour les changements d'équipage et le suivi du respect des limites de mandat pour l'équipage.
- **Programme des propriétaires et opérateurs désignés** : ce programme fixe des exigences pour que nos partenaires commerciaux obtiennent le statut de propriétaire ou opérateur désigné en alignant la sécurité et le bien-être de l'équipage avec les meilleures pratiques et les normes de droits de la personne. En adhérant au programme, les partenaires s'engagent à l'amélioration continue, au partage des leçons et au respect des exigences d'audit et de formation. La vérification comprend des auto-évaluations et des séances d'encadrement à bord, appelées « visites de navires "Master Coach" », qui impliquent des capitaines expérimenté(e)s fournissant un accompagnement à l'équipage en mer. De plus, nos « Master Coach » principaux basés au bureau réalisent des audits et des examens sur ordinateur des systèmes de gestion de la sécurité des entreprises maritimes afin de vérifier les pratiques à bord.
- **Gestion des incidents** : il existe des obligations contractuelles pour les propriétaires de navires de signaler les incidents. Cela doit se faire conformément à une matrice d'escalade d'incidents convenue, et implique de travailler avec nos partenaires propriétaires et opérateurs pour partager de manière proactive les incidents liés à la flotte. Nous disposons également d'un processus de gestion et de restriction pour intervenir en cas d'incident impliquant des navires non conformes. Cela inclut la surveillance des risques comme la durée du contrat des membres d'équipage à bord, le bien-être de l'équipage et les conditions de vie et de travail.
- **Engagement** : nous encourageons les propriétaires, les opérateurs et les membres de notre équipe à faire part de leurs préoccupations en matière de sécurité et à travailler à améliorer notre performance en matière de sécurité par des séminaires pour les équipages, des bulletins externes et des circulaires de flotte. Les préoccupations en matière de sécurité sont discutées et les conférencier(ère)s de l'industrie sont invité(e)s à partager les leçons et les commentaires.

## Navires appartenant au Groupe

En ce qui concerne les navires dont nous sommes propriétaires et que nous exploitons par l'intermédiaire de gestionnaires de flotte, nous avons mis en place des initiatives supplémentaires en matière de bien-être et de droits de la personne, notamment :

- **Séances de bien-être** : nous proposons des séances mensuelles de bien-être avec un(e) psychologue pour les personnes à bord et en congé à terre (ainsi que leurs familles), permettant à nos membres d'équipage de comprendre et d'évaluer leur bien-être, d'identifier les problèmes et savoir vers qui se tourner pour obtenir de l'aide. Nous avons également étendu ces séances pour inclure le bien-être spirituel, en aidant nos équipages à préserver leur équilibre émotionnel, leur motivation et leur résilience pendant les périodes difficiles en mer.
- **Respect au quotidien** : nous continuons à surveiller et à examiner les installations à bord de nos navires afin de favoriser un milieu de travail et de vie sécuritaire, inclusif et positif. Cela comprend des chambres et des salles de bains privées, des espaces sûrs sur le plan culturel et religieux, la fourniture de produits d'hygiène, des vestiaires séparés, des équipements de protection individuels adaptés au genre et des sacs à linge personnels. Nous sommes également membres de l'Alliance All Aboard du Forum maritime mondial afin de promouvoir le respect quotidien et l'inclusion au sein de l'industrie maritime au sens large.
- **Contrats de gestion des navires** : nous décrivons nos attentes dans nos contrats de gestion des navires et effectuons des audits réguliers des bureaux de gestion pour vérifier la conformité.
- **Inspections trimestrielles des navires** : parallèlement aux inspections annuelles en matière de santé, de sécurité et d'environnement, nos gestionnaires de navires, nos inspecteurs tiers et nos capitaines de port effectuent des inspections opérationnelles et de sécurité plus large au moins une fois par trimestre, selon les horaires des navires. Les membres de l'équipe de Rio Tinto mènent également régulièrement des séances d'encadrement et d'engagement « Leadership sur le terrain » dans le cadre de la mise en œuvre de notre modèle de maturité en matière de sécurité.
- **Détection et réponse habilitées par la technologie** : pour permettre une identification précoce des risques de sécurité, nous avons installé des systèmes de vidéosurveillance dans les espaces publics et les espaces critiques de la plupart de nos navires (avec des installations qui se poursuivent dans toute la flotte). Nous avons également déployé des dispositifs de localisation personnels sur tous les navires et nous participons activement à des essais de géorepérage habilité par IA et d'autres technologies de détection de personnes à l'eau.
- **Formation** : nous dispensons des formations sur les droits de la personne et sur les questions d'esclavage moderne aux officier(ère)s et aux membres d'équipage afin d'aider nos gestionnaires de navigation à comprendre nos attentes (voir la section Formation à la page 22).

## Chantiers navals

Nous reconnaissons que les risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne de valeur Marine vont au-delà du simple transport de nos produits. Pour maintenir notre flotte navale, nous devons également mettre des cales sèches dans les chantiers navals à intervalles réguliers. Les travailleur(euse)s dans les chantiers navals peuvent être exposé(e)s à des risques, y compris :

- des risques pour la santé et la sécurité;
- l'emploi par le biais de contrats temporaires ou de courte durée par des agences pouvant présenter un risque d'exploitation au travail; et
- le travail dans des régions connues pour une gouvernance moins bonne sur les normes des droits du travail.

Pour faire face à ces risques, nous continuons de faire preuve de diligence raisonnable envers nos partenaires commerciaux en cale sèche, notamment concernant les éléments suivants :

- un audit physique des chantiers navals; et
- une évaluation des chantiers navals en fonction d'une série de critères, y compris les droits de la personne, et déterminer s'ils disposent de politiques et de processus appropriés dans des domaines à risque clés comme le travail forcé, le travail des enfants, les processus de recrutement, les processus de lutte contre la discrimination et le harcèlement et l'accès aux mécanismes de règlement des griefs.

## Logistique, transport maritime par conteneurs et autres évaluations maritimes

Nous gérons également une petite proportion de transporteurs pour d'autres besoins d'expédition, en collaboration avec divers prestataires de services de transport routier et ferroviaire. Nous reconnaissons que les navires utilisés pour transporter nos produits peuvent comporter une série de risques liés à l'esclavage moderne et aux autres droits de la personne, qui peuvent être étroitement liés au bien-être et à la sécurité. Reconnaisant que nous entretenons une relation commerciale différente avec les transporteurs qu'avec nos navires détenus ou notre flotte affrétée, nous menons une diligence raisonnable en matière de droits de la personne adaptée à notre portée, en accord avec les Principes directeurs des Nations Unies. Cela comprend :

- **Examen et vérification** : nous examinons régulièrement les engagements de nos transporteurs envers l'esclavage moderne par le biais de leurs propres obligations de déclaration. Nous disposons également d'un programme d'assurance de la chaîne d'approvisionnement conçu pour évaluer les risques liés aux marchandises dangereuses.
- **Évaluation commerciale** : nous avons continué à inclure les exigences d'enchères sur l'esclavage moderne lors du choix de nos transporteurs préférés, afin d'encourager les soumissionnaires à examiner notre *Déclaration sur l'esclavage moderne* et accepter nos exigences en matière de droits de la personne telles qu'énoncées dans notre *Code de conduite des fournisseurs*. De plus, nous avons évalué les déclarations sur l'esclavage moderne des transporteurs (lorsqu'elles ont été publiées) afin de comprendre leur maturité et leur approche en matière de gestion des risques, et d'identifier toute possibilité de collaboration.

### Incidents de sécurité au sein de notre chaîne de valeur maritime

Nous conservons fermement notre engagement envers notre objectif de zéro décès, zéro handicap permanent et zéro blessure corporelle dans toute notre flotte. Malheureusement, en 2025, nous avons été informés d'un incident mortel au sein de nos opérations affrétées. Le rapport indiquait qu'un membre d'équipage avait chuté lors d'opérations de routine sur le pont alors qu'il se préparait à l'arrivée au port. À la date de cette déclaration, l'État du pavillon mène une enquête pour déterminer les facteurs contributifs et les causes sous-jacentes.

Nous avons largement partagé ce rapport avec nos partenaires propriétaires et opérateurs, puis l'industrie maritime au sens large afin de renforcer la sensibilisation aux attentes critiques en matière de sécurité et aux comportements fondamentaux qui préviennent des dommages graves.

À l'avenir, notre priorité est de renforcer davantage les contrôles systémiques et d'instaurer des normes de sécurité cohérentes sur tous les navires transportant nos produits.



## Renforcement de l'engagement auprès de l'équipage marin

Nous savons que les risques liés à l'esclavage moderne peuvent augmenter à bord de nos navires lorsque la sécurité psychologique est faible et que les membres de l'équipage marin se sentent mal à l'aise ou incapables de soulever des préoccupations.

Dans le cadre de notre programme de propriétaires et opérateurs désignés, les « Master Coach » de Rio Tinto ont passé 577 jours cumulés à bord de 37 navires en 2025, couvrant 31 questionnaires de navires et 28 propriétaires partenaires de navires. Nos principaux(ales) « Master Coach » ont également mené des audits à terre pour vérifier que les pratiques de sécurité sont intégrées dans les systèmes de l'entreprise.

Intégrer des « Master Coach » formé(e)s à bord favorise le dialogue ouvert, la participation inclusive et une culture d'expression libre où les membres de l'équipage marin se sentent plus respecté(e)s, responsabilisé(e)s et en sécurité. Nous avons observé diverses améliorations culturelles et opérationnelles en 2025, notamment des discussions sans jugement – « nous nous sommes senti(e)s en sécurité pour parler des défis », selon un marin – et une plus grande responsabilité, avec des membres d'équipage plus jeunes dirigeant indépendamment les réunions « boîte à outils ». Des rapports ont également indiqué que les conversations sur le bien-être, y compris la fatigue et la santé mentale, sont devenues plus courantes au cours de l'année écoulée.

Ces améliorations témoignent d'une confiance accrue, d'une gestion plus proactive de la sécurité psychologique, d'un travail d'équipe renforcé et d'un environnement de travail plus sécuritaire.

Les retours de membres de l'équipage marin ont été positifs :

- « Les discussions étaient ouvertes et honnêtes. L'équipage se sentait en sécurité pour parler des défis. »
- « Inclure la cuisine dans le programme était également très significatif et montrait une approche inclusive. »
- « Le bien-être a été pris au sérieux et on parlait ouvertement de la fatigue et la santé mentale. »

## Performance de 2025

Nos principales mises à jour de performance incluent :

- aucun handicap permanent et une réduction de 70 % des blessures personnelles signalées à bord des navires affrétés, par rapport à la référence de 2022;
- réduction des incidents critiques à bord de nos installations terminales de 50 % par rapport à la référence de 2022, grâce à une inspection accrue des navires et des évaluations de maturité de sécurité;
- augmentation du nombre de propriétaires désignés dans notre programme des propriétaires et opérateurs à 30 (2024 : 27), représentant désormais 52,7 % de notre volume total d'expéditions sur la flotte affrétée;
- organisation de 4 séances d'engagement en matière de sécurité avec les propriétaires et opérateurs, atteignant un total de 800 participant(e)s, dont 163 en personne;
- élaboration d'une liste de contrôle conjointe pour les inspections parmi les mineurs de Pilbara;
- réalisation d'un audit d'un chantier naval;
- formation aux droits de la personne pour plus de 220 membres de l'équipage marin de notre flotte de navires possédés (31 % de l'équipage total disponible); et
- réalisation de 377 inspections de la santé, de la sécurité et de l'environnement, qui tiennent compte des droits de la personne, atteignant ainsi notre objectif de 2025. Cela comprenait l'inspection de 100 % de notre flotte affrétée à temps (216 inspections) et de 40 % de notre flotte affrétée à des fins de voyage (161 inspections).

## Priorités 2026

Nos priorités clés comprennent :

- continuer à prévenir et agir de manière proactive lors des incidents identifiés liés à la Convention sur le travail maritime survenant sur des navires faisant escale dans nos installations;
- réaliser des inspections sur 100 % de notre flotte détenue et 350 inspections sur des navires de flotte en voyage et affrétés à temps;
- intégrer notre liste d'inspection conjointe afin de minimiser l'impact opérationnel, permettant ainsi de réinvestir du temps dans la sécurité et le bien-être de l'équipage;
- améliorer la maturité en matière de sécurité dans l'ensemble de notre flotte;
- continuer à dispenser des formations aux droits de la personne pour les officier(ère)s et l'équipage de notre flotte détenue;
- s'appuyer sur le lancement réussi de notre programme de visites des « Master Coach » sur les navires et élargir notre portée au-delà des grands propriétaires de flotte; et
- notre objectif reste qu'à la fin de 2027, toutes les activités à long terme affrétées à temps soient gérées par des propriétaires et opérateurs de navires faisant partie du programme.

## Notre approche en matière de ventes – clients

Nous dialoguons et collaborons avec nos clients pour promouvoir le respect des droits de la personne, notamment par la gestion responsable des produits.

### Répondre aux besoins de nos clients

Les besoins de nos clients sont au cœur de notre prise de décision opérationnelle, et nous collaborons étroitement avec eux pour leur fournir des produits qui répondent à leurs exigences spécifiques.

Nous faisons cela de plusieurs manières :

- **Engagement direct avec les clients** : en 2025, notre équipe des droits de la personne a répondu à 7 demandes approfondies d'informations liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris sur l'esclavage moderne, provenant de clients en Australie, en Europe, au Japon et dans d'autres pays.
- **Gestion des produits** : notre équipe de gestion des produits participe à plusieurs initiatives de chaîne de valeur, notamment l'initiative vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada, Le Conseil international des mines et des métaux, les groupes de travail des associations sectorielles spécifiques aux matières premières axés sur les métaux et minéraux individuels, ainsi que des normes de certification comme l'Initiative pour la gestion responsable de l'aluminium, la Copper Mark et le Conseil de la joaillerie responsable. Les dispositifs de certification pertinents intègrent des exigences en matière de droits de la personne et font l'objet d'audits périodiques indépendants par des tiers. Ces initiatives et forums abordent les risques liés aux droits de la personne au sein des chaînes de valeur des minéraux et métaux, y compris les risques liés au travail forcé et des enfants. Par exemple, l'Initiative pour la gestion responsable de l'aluminium et le Conseil international des mines et des métaux incluent des critères de performance liés à la prévention de l'implication dans le travail forcé et des enfants.
- **Références** : nous avons également continué à collaborer avec diverses agences et initiatives de référencement liées aux droits de la personne, notamment la World Benchmark Alliance, l'initiative CCLA Modern Slavery et le Global Child Forum du Children's Rights Benchmark.

 **Pour plus d'informations** et la liste complète des certifications et accréditations d'actifs, voir notre *Livre de faits sur la durabilité* de 2025

### Diligence raisonnable en aval

Toute tiers avec lequel Rio Tinto effectue des transactions doit respecter nos normes d'intégrité commerciale incluses dans la procédure Connaître son tiers. Au minimum, tous les clients sont évalués pour des risques critiques, notamment s'ils figurent sur diverses sanctions et listes de surveillance contre la traite des êtres humains.

En 2025, nous avons fait progresser notre approche de diligence raisonnable en aval en adaptant l'engagement avec certains clients aux risques spécifiques identifiés. Pour plus de détails, voir la page 12.

### Performance de 2025

Nos principales mises à jour incluent :

- la réalisation de plus de 750 examens de diligence raisonnable tierces sur des clients dans le cadre de notre approche de gestion des risques des tiers (voir page 12);
- 13 réponses aux demandes de clients et d'investisseurs sur la performance en matière de droits de la personne; et
- la collaboration avec 6 agences et initiatives de référencement.

### Priorités 2026


Nos priorités clés comprennent :

- continuer à s'engager dans le développement de la Consolidated Mining Standard Initiative (Initiative consolidée de normes minières);
- sensibiliser à l'importance d'un envoi responsable des produits vers le marché;
- continuer à affiner notre approche pour mieux comprendre les risques en aval liés aux droits de la personne; et
- continuer à collaborer avec des prestataires externes de services de vérification pour assurer de manière indépendante les normes de performance en durabilité applicables, y compris la Copper Mark et l'Initiative pour la gestion responsable de l'aluminium.

## Remédiation

Si nous identifions que nous avons un impact sur les droits de la personne, nous nous engageons à agir conformément à nos valeurs, politiques et normes.

### Avez-vous identifié un problème?

 **maVoix** est notre programme mondial de dénonciation et de signalement confidentiel qui peut être utilisé pour soulever des préoccupations. Accéder à maVoix.

### Notre approche aux mécanismes de règlement des griefs

Un environnement de travail respectueux et inclusif repose sur un espace sûr où chacun(e) peut s'exprimer avec confiance et sans crainte de représailles. Une forte culture d'expression libre améliore notre capacité à identifier et traiter les problèmes potentiels en temps opportun, et contribue à garantir la bienveillance pour nos populations et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Nous nous engageons à offrir à nos employé(e)s, ainsi qu'aux personnes touchées par nos activités, l'accès à des mécanismes de règlement des griefs efficaces. Ces mécanismes sont accessibles au public et peuvent être utilisés par toute personne pour déposer des plaintes concernant nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement, y compris des préoccupations concernant l'esclavage moderne.

### Mécanisme de règlement des griefs au niveau des actifs

Notre *Norme de performance sociale et communautaire* exige que les sites gérés disposent d'un mécanisme de plaintes et de règlement des griefs au niveau des actifs, conforme aux critères d'efficacité des Principes directeurs des Nations Unies. Nous faisons connaître ces mécanismes au niveau local par divers moyens, notamment par le biais de bulletins d'information communautaires, de panneaux d'affichage et d'affiches. Les préoccupations peuvent être soulevées par courriel ou téléphone, par un tiers de confiance ou par d'autres moyens.

Pour tous les rapports, notre système de gestion des incidents de Santé, sécurité, environnement, communautés et sûreté (SSECS) invite également les utilisateur(trice)s à noter si une plainte ou un incident a un impact potentiel ou réel sur les droits de la personne. D'autres canaux pertinents incluent notre système local de gestion de cas des relations des employé(e)s, qui suit les questions liées au travail ayant été explorées et les actions qui ont été prises.

Là où un grief ne peut pas être résolu, les recours ou les appels sont disponibles et sont traités au cas par cas. Ils peuvent inclure un comité de révision interne, une médiation ou une orientation vers un(e) arbitre tiers.

### maVoix

En plus de nos canaux au niveau des actifs, le programme maVoix permet des signalements confidentiels et anonymes, y compris des divulgations protégées des lanceurs d'alerte. maVoix est disponible en plusieurs langues et accessible à nos employé(e)s, fournisseurs (et leurs employé(e)s et prestataires de services), membres de la communauté et au grand public.

Le canal est géré par la fonction Éthique et Conformité de Rio Tinto, avec un rapport régulier à la direction exécutive et au conseil d'administration. Notre Code de conduite, *Notre approche de l'entreprise*, et notre *Code de conduite des fournisseurs* encouragent les employé(e)s à signaler leurs préoccupations, y compris les violations de ces codes, soit directement à leur contact Rio Tinto, soit sur maVoix. En vertu de notre contrat mondial d'approvisionnement à l'échelle du Groupe, les fournisseurs sont tenus de nous informer directement s'ils soupçonnent raisonnablement une violation réelle ou potentielle d'un contrat, y compris des violations liées à l'esclavage moderne.


L'équipe de triage et d'évaluation de maVoix évalue tous les rapports reçus, attribue une catégorie de rapport et signale la présence d'indicateurs spécifiques de l'esclavage moderne. Le nombre de signalements reçus via maVoix continue d'augmenter chaque année, indiquant un niveau de confiance persistant dans le système; 1 942 signalements ont été reçus en 2025 (2024 : 1 920). Le taux de signalement pour 100 personnes est passé à 3,41 en 2025 contre 3,38 en 2024, avec 51 % (2024 : 54 %) des sources prêtes à révéler leur identité. Le pourcentage de sources anonymes a augmenté chaque année depuis 2022. Sur les 608 rapports étudiés en 2025, le taux de validation était de 43 % (2024 : 48 % sur 686).

### Centre de Bienveillance

En 2025, nous avons continué à intégrer le Centre de Bienveillance, un service confidentiel qui offre un accès au soutien et permet d'explorer des solutions non liées aux enquêtes. Le Centre de Bienveillance aide à gérer les risques psychosociaux, à traiter les risques systémiques et à prévenir les dommages.

Le service est accessible à toute personne directement ou indirectement touchée par des comportements irrespectueux ou nuisibles au travail comme l'intimidation, le harcèlement, les préjugés sexuels, le racisme et la discrimination.

En 2025, le Centre de Bienveillance a soutenu 702 personnes, une augmentation par rapport à 568 en 2024. Au cours de l'année, 208 résolutions non liées à des enquêtes ont été prises, contre 167 en 2024.

 **Pour plus d'informations** à propos de notre Centre de Bienveillance, voir la page 88 de notre *Rapport annuel* de 2025.

### Performance de 2025

Nos principales mises à jour comprenaient :

- la publication de la version mise à jour de notre norme maVoix, reflétant les recommandations formulées dans le *Rapport du Respect au quotidien*;
- la simplification de la communication des données et des analyses de maVoix, rendant ainsi les données plus accessibles aux gestionnaires de l'entreprise afin qu'ils et elles puissent mettre en œuvre les conclusions tirées;
- le lancement d'une campagne mondiale de sensibilisation numérique maVoix, soutenue par des engagements locaux ciblés;
- l'augmentation des capacités en augmentant le nombre d'enquêteur(trice)s régionaux(ales) et multilingues (de 2), de cabinets d'avocats externes disponibles pour soutenir les enquêtes (de 13), et de partenaires de soutien du Centre de Bienveillance (de 4); et
- l'amélioration de l'accessibilité de maVoix, en ciblant les juridictions où les lignes téléphoniques gratuites n'étaient pas disponibles, et en augmentant le nombre de langues disponibles sur le site maVoix à 14.

### Priorités 2026

Nos priorités comprennent :

- intégrer davantage la norme mise à jour de maVoix pour refléter les améliorations apportées à notre cadre et à notre processus;
- simplifier les processus maVoix au sein de notre fonction Éthique et Conformité, ce qui permet des délais d'enquête et de résolution des plaintes plus rapides;
- maintenir le partenariat entre maVoix, le Centre de Bienveillance et les équipes des droits de la personne pour identifier les questions potentielles de droits de la personne dans les rapports;
- continuer de sensibiliser les gens aux programmes maVoix et du Centre de Bienveillance; et
- continuer d'identifier et de traiter les obstacles qui empêchent les personnes de s'exprimer.

## Répondre à l'esclavage moderne

### Notre approche

Nous apprenons les allégations d'esclavage moderne grâce à nos évaluations des risques en matière de droits de la personne, aux mécanismes de règlement des griefs, à un partenaire d'affaires ou à d'autres parties prenantes comme une organisation de la société civile, des médias ou une association de travailleur(euse).

Lorsqu'on évalue si l'esclavage moderne peut exister, les indicateurs du travail forcé de l'Organisation internationale du travail nous guident.<sup>1</sup> Pour une constatation de travail forcé, au moins un indicateur de travail forcé doit être présent, accompagné de preuves d'une menace de peine et de l'absence de consentement volontaire.<sup>2</sup>

Lorsque nous identifions que nous avons causé ou contribué à un impact sur les droits de la personne, nous nous engageons à prévenir ou à coopérer à sa réparation par des processus légitimes. Nous pouvons jouer un rôle dans la réparation des dommages auxquels nous sommes directement liés par le biais de nos produits, services ou opérations.

### Enquête sur les allégations d'esclavage moderne

Nous avons répondu aux allégations matérielles suivantes concernant des indicateurs d'exploitation du travail et d'esclavage moderne durant la période de la déclaration.

Problème	Découverte	Mesure prise
Heures de travail excessives, retenue de salaire, frais de recrutement	À la suite de rapports maVoix de travailleur(euse)s sous contrat appuyant l'un de nos actifs, nous avons mené une enquête sur place. Cela incluait des entretiens avec les travailleur(euse)s et la direction, tant de l'équipe des actifs que de la l'entreprise sous-traitante. Nous avons identifié des lacunes dans les pratiques de gestion du personnel et de la main-d'œuvre de l'entreprise sous-traitante, ainsi que la présence d'indicateurs de travail forcé affectant certain(e)s travailleur(euse)s. Cela incluait des heures de travail excessives, la retenue de salaire et le paiement de frais lors du processus de recrutement.	Un groupe de travail conjoint a été créé, comprenant des membres de la haute direction de l'équipe des actifs et de l'entreprise sous-traitante. L'objectif de ce groupe de travail est d'adopter des actions pour traiter les impacts identifiés et prévenir leur récurrence. Nous partagerons les leçons tirées de cet incident au sein du Groupe.
Refus de droits sociaux, menaces	À la suite de rapports maVoix alléguant que certains prestataires de services soutenant l'un de nos actifs sous-payaient les droits des travailleur(euse)s, nous avons mené une enquête sur place. L'évaluation a révélé la présence d'indicateurs de l'OIT, notamment le non-paiement des droits des travailleur(euse)s et la menace de retenue des salaires si le ou la travailleur(euse) démissionnait. Nous avons également identifié que les contrats de travail entre un prestataires de services et ses travailleur(euse)s exigeaient qu'ils et elles remboursent le coût des EPI et de la formation s'ils ou elles démissionnaient ou étaient licencié(e)s.	L'engagement avec les prestataires de services a donné lieu à des plans d'action incluant l'acceptation des prestataires de services de résoudre les droits en retard et de supprimer les clauses du contrat de travail liées aux pénalités financières. Le suivi des progrès par rapport aux plans d'action convenus est en cours.
Frais de recrutement	Nous avons constaté que les prestataires de services soutenant l'un de nos actifs facturaient des frais d'évaluation médicale préalable à l'embauche des futur(e)s employé(e)s dans le cadre du processus de recrutement.	Nous avons engagé prestataires de services pour qu'ils s'alignent sur un plan d'action afin de rembourser les frais médicaux à ceux et celles qui n'avaient pas réussi dans le processus de recrutement. À la date de cette déclaration, nous sommes en train de contacter les candidat(e)s concerné(e)s lorsque cela est possible.
Les pires formes de travail des enfants <sup>3</sup>	Dans notre Déclaration sur l'esclavage moderne de 2024, nous avons signalé un cas des pires formes de travail des enfants lié à l'un de nos fournisseurs en Afrique subsaharienne.	En 2025, l'équipe des actifs a continué de surveiller les mesures d'atténuation et de prévention en cours du fournisseur, qui comprenaient l'envoi de rappels aux travailleur(euse)s sous-traitant(e)s concernant sa tolérance zéro envers le travail des enfants, la fourniture de nouveaux EPI aux travailleur(euse)s, et l'engagement d'un(e) agent(e) de surveillance quotidienne des risques de sécurité à la carrière. Le fournisseur a également émis des rapports d'état à l'équipe des actifs pour la durée des travaux achevés en 2025. Ces rapports n'ont pas identifié d'autres cas d'enfants dans la zone de travail de la carrière. L'approvisionnement dans la carrière a cessé dans la seconde moitié de l'année pour des raisons opérationnelles.

1. Organisation internationale du Travail, *Indicateurs du travail forcé* de l'OIT, Programme d'action spécial de lutte contre le travail forcé.

2. Le paragraphe 1 de l'article 2 de la Convention de 1930 (n° 29) de l'OIT sur le travail forcé définit le travail forcé comme étant « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ».

3. Les pires formes de travail des enfants incluent le travail qui, par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de porter atteinte à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants, tels que définis à l'article 3(d), Convention de l'OIT (n° 182) (Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999).

## Formation

Comme nos employé(e)s sont essentiel(le)s pour identifier, répondre et aider à éviter les risques liés aux droits de la personne, nous nous concentrons sur une formation qui autonomise et fournit des outils pratiques pour les aider à réagir.

### Notre stratégie

En 2025, nous avons poursuivi le déploiement de notre stratégie d'apprentissage sur les droits de la personne sur 3 ans pour démystifier, intégrer, opérationnaliser et personnaliser les droits de la personne. Cette approche vise à doter les apprenant(e)s d'outils pour naviguer sur les questions de droits de la personne les plus pertinentes pour leur poste, et pour placer les personnes au centre de la gestion des risques et de la prise de décision.

En utilisant une approche basée sur le risque, nous avons divisé les apprenant(e)s en 3 cohortes en fonction de leur exposition à d'éventuelles questions de droits de la personne.

#### L'ensemble des employé(e)s : formation de sensibilisation générale

En 2025, nous avons mis à jour notre formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite. Cette formation obligatoire pose les bases de notre travail, oriente la prise de décision éthique et favorise un environnement sécuritaire et respectueux. Elle intègre les droits de la personne et des scénarios d'esclavage moderne. La formation est disponible sous forme de modules en ligne autoguidés (pour les employé(e)s connecté(e)s numériquement) ou d'une vidéo (pour les employé(e)s déconnecté(e)s numériquement).

#### Formations achevées en 2025

21 693 pour le module en ligne et 17 182 pour la version hors ligne, soit un total de 38 875 employé(e)s ayant suivi cette formation.

#### Catégories de droits de la personne à risque plus élevé : formation spécifique au poste

Notre programme Droits de la personne en action est une formation obligatoire pour les postes identifiés comme à plus haut risque pour les droits de la personne – en fonction de l'ancienneté, du type de poste et du contexte externe. Lancé en 2024, le programme a été conçu par des expert(e)s en apprentissage et droits de la personne et utilise l'apprentissage basé sur des scénarios pour renforcer la sensibilisation et les capacités. En 2025, nous avons mis à jour le programme en :

- mettant à jour les scénarios et produisant des courts-métrages pour chacun qui présentent des histoires de toute notre entreprise; et
- ajoutant l'espagnol aux versions françaises et anglaises existantes.

Notre Comité exécutif a également assisté à une séance de formation immersive qui a consisté à résoudre un dilemme des droits de la personne intégré à d'autres scénarios d'intégrité commerciale.

#### Formations achevées en 2025

1 701 employé(e)s ayant achevé le programme de formation Droits de la personne en action

#### Expert(e)s en la matière : formation spécifique à chaque sujet

Reconnaissant qu'il existe certains rôles nécessitant un soutien spécifique à chaque sujet, nous avons développé des supports de formation pour des fonctions clés sur des questions importantes de droits de la personne, notamment pour :

- Sécurité – Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne
- Affaires commerciales – Module en ligne sur l'esclavage moderne
- Marine – Droits de la personne à bord de nos navires

#### Formations achevées en 2025

2 665 achèvements<sup>1</sup> du module de formation sur les Principes volontaires en matière de sécurité et de droits de la personne

1 843 achèvements du module en ligne sur l'esclavage moderne pour les Affaires commerciales

15 séances personnalisées en présentiel sur les droits de la personne dispensées à plus de 300 employé(e)s dans toute notre entreprise

26 séances proposées à plus de 600 participant(e)s externes de Simandou et de nos partenaires de l'équipe Marine



### Faire appel à des prestataires de services soutenant nos projets

Dans le cadre de la réalisation des recommandations de l'Étude d'impact sur les droits de la personne de 2024<sup>2</sup> de SimFer, notre équipe dédiée aux droits de la personne à l'échelle du Groupe s'est associée à l'équipe des droits de la personne de SimFer pour dispenser 2 semaines de formation pour les prestataires de services et autres parties prenantes internes issues des équipes locales de l'Approvisionnement, des Ressources humaines, de la Sécurité et des Communautés.

Cette formation a permis de tester des éléments clés du programme Droits de la personne en action du Groupe comme l'apprentissage guidé par des scénarios et des exercices concrets. Plus de 40 prestataires de services travaillant dans des équipes d'infrastructures ferroviaires, portuaires et minières ont participé à des séances très interactives et pratiques, renforçant leur capacité à identifier et à répondre aux risques liés aux droits du travail. Scénarios inclus :

- simuler des entretiens avec les travailleur(euse)s pour aider les gestionnaires à reconnaître les indicateurs potentiels de travail forcé;
- effectuer des examens de fiches de paie pour identifier les problèmes liés aux salaires; et
- réaliser des exercices de justification pour vérifier le respect des obligations contractuelles.

Ces séances ont également offert aux prestataires de services l'occasion de partager leurs propres exemples de bonnes pratiques. Par exemple, un prestataire de services a souligné l'importance des réunions hebdomadaires avec les représentant(e)s syndicaux(ales) pour maintenir un dialogue continu sur les questions des droits du travail. Nous avons également organisé une séance similaire avec des parties prenantes internes pour les aider à mieux comprendre comment intégrer les droits de la personne dans leurs activités quotidiennes.

Ces échanges ont confirmé que simplifier le message, se concentrer sur les risques critiques et utiliser des scénarios réels restent parmi les moyens les plus efficaces de concrétiser nos attentes envers les tiers.

1. Ce total comprend plus de 300 membres de la haute direction occupant des postes à haut risque soutenant nos actifs et opérations au Canada. Pour plus d'informations sur la formation terminée, consultez notre *Livre de faits sur la durabilité 2025*.
2. Rio Tinto SimFer est une coentreprise entre Rio Tinto, Chalco Iron Ore Holdings et le gouvernement de la République de Guinée. Rio Tinto est actionnaire majoritaire et partenaire directeur de Rio Tinto SimFer.

# Évaluation de l'efficacité

Une réponse efficace à l'esclavage moderne doit prioriser l'action dans les zones à risque le plus élevé pour les personnes, identifier les problèmes potentiels et prévoir ou faciliter la coopération dans des recours compatibles en matière de droits pour les personnes concernées.

Nous appliquons un modèle de théorie du changement pour évaluer l'incidence notre approche de l'esclavage moderne et mesurer nos progrès. Veuillez consulter les pages 2 et 3 pour un aperçu de nos actions entreprises en 2025 et des indicateurs que nous recherchons pour déterminer leur efficacité.

Le tableau suivant présente les principaux points de données de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, ainsi que les systèmes de gestion plus larges, les contrôles et les références externes que nous utilisons pour obtenir la confirmation que notre approche fonctionne efficacement et répond aux attentes des parties prenantes.

Référence	Comment ces données informent notre évaluation de l'efficacité	Performance de 2025
<b>Points de données sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne</b>		
Évaluations des risques en matière de droits de la personne (au niveau des actifs)	Indiquent que les actifs et les opérations identifient et évaluent les risques liés aux droits de la personne.	21 évaluations des risques en matière de droits de la personne (2024 : 54)
Évaluations du bien-être des travailleur(euse)s	Elles nous offrent une meilleure visibilité sur les conditions de travail de notre personnel sous contrat.	3 évaluations (2024 : 0)
Revue spécialisée des droits de la personne (au niveau de la chaîne de valeur)	Elles nous permettent de mieux comprendre les risques liés aux droits de la personne des tiers et nous permet de collaborer sur des actions d'amélioration.	174 revues spécialisées en droits de la personne (2024 : 174)
Audits des droits du travail	Ils nous offrent une meilleure visibilité sur la performance en matière de droits du travail de certains fournisseurs et l'occasion de collaborer pour traiter les non-conformités (le cas échéant).	3 (36 travailleur(euse)s engagé(e)s) (2024 : 3 [54 travailleur(euse) engagés])
Canaux de règlement des griefs au niveau des actifs <sup>1</sup>	Indiquent que les mécanismes de règlement des griefs au niveau des actifs sont accessibles et que les incidents sont enregistrés.	14 événements enregistrés (2024 : 26 événements enregistrés)
maVoix	Indique que notre canal mondial maVoix de règlement des griefs est accessible et que des problèmes sont signalés.	1 942 rapports (2024 : 1 920)
<b>Des systèmes de gestion en place pour évaluer la performance</b>		
Surveillance de notre procédure Connaître son tiers	Le suivi de la mise en œuvre de notre procédure Connaître son tiers et des processus associés est une partie clé de la gestion de nos risques d'esclavage modernes liés à nos tiers. Les titulaires de contrats qui reçoivent un rapport de diligence raisonnable de tiers avec des actions d'atténuation sont responsables de la mise en œuvre de ces actions et du suivi continu des risques associés.	Le dialogue continu entre notre équipe des droits de la personne et les fonctions et opérations concernées sur l'esclavage moderne continue d'appuyer les capacités internes et de renforcer la mise en œuvre de la procédure Connaître son tiers.
Assurance interne	Nous avons mis en place un modèle intégré de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise afin d'améliorer la couverture des assurances et la gestion efficace des risques des droits de la personne (y compris l'esclavage moderne). Notre fonction d'audit interne du Groupe continue d'examiner l'efficacité de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, y compris dans notre programme de gestion des droits de la personne et de risque de l'esclavage moderne.	Notre fonction d'audit interne du Groupe a évalué la mise en œuvre des contrôles en place pour soutenir la conformité à la Convention sur le travail maritime sur notre flotte de navires détenus et affrétés. Cette revue comprenait la profondeur et la couverture des considérations relatives aux droits de la personne dans le programme trimestriel d'inspection des navires mené à bord, et a conclu que l'environnement de contrôle pour la gestion des droits de la personne et du bien-être de l'équipage était efficace.
Assurance indépendante sur les processus d'établissement de rapports	En 2025, nous avons engagé KPMG pour fournir des activités limitées d'assurance non financière sur notre suite de divulgation en matière de durabilité, incluant le récit et les données de notre <i>Déclaration sur l'esclavage moderne</i> de 2025.	
<b>Engagement avec les parties prenantes externes</b>		
Engagement avec les clients	Obtenir des retours importants sur les priorités clients en matière d'approvisionnement responsable et d'esclavage moderne.	Rencontrer 5 clients concernant des demandes personnalisées et réponse à divers questionnaires.
Engagement avec les investisseurs	Obtenir des retours importants sur les priorités des investisseurs en ce qui concerne la performance et la divulgation des droits de la personne.	Rencontrer 8 investisseurs et analystes pour discuter de notre performance en matière de droits de la personne.
Engagement avec la société civile	Obtenir des retours importants sur les attentes sociales en matière de questions ESG.	Collaborer avec 12 organisations de la société civile. Voir la page 24 pour plus d'informations.
<b>Engagement avec des références externes</b>		
Référence des droits de la personne des entreprises	Indique que notre approche pour intégrer la diligence raisonnable en matière de droits de la personne progresse en accord avec celle de pairs et d'entreprises de taille similaire dans l'industrie.	Référence des droits de la personne des entreprises 2026 <sup>2</sup> : 90/100 (Référence des droits de la personne des entreprises 2023 : 43,9/100)
Référence CCLA sur l'esclavage moderne		Évaluation : 2 (évolution des bonnes pratiques); (2024 : 1 [à la pointe de l'innovation en matière de droits de la personne])
Évaluations de qualité de la divulgation de l'esclavage moderne		Mise à jour des entreprises ASX100 2025 : AF24 Grade A (AF23 : Grade A)
Référence des droits de l'enfant du Forum mondial de l'enfant		Référence 2025 des droits de l'enfant : 7,8/10 (2024 : 7,5/10)

1. Les données concernent les incidents capturés sur nos systèmes de gestion d'incidents de SSECS. Pour plus d'informations, voir la page 21.

2. L'évaluation comparative des droits de la personne des entreprises de 2026 a été réalisée en utilisant une application limitée de sa méthodologie en raison des réalités opérationnelles.

## Collaboration

La lutte contre l'esclavage moderne exige une action collective et multipartite axée sur l'atténuation des causes profondes, le renforcement des capacités dans toutes les chaînes de valeur et la fourniture d'un soutien solide aux survivant(e)s.

### Engagements clés en 2025

<p>Forums de multiples parties prenantes</p>	<p>Nous avons participé aux forums clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Human Rights Resources and Energy Collaborative, qui a joué un rôle de chef de file dans la convocation de ce forum dirigé par des praticien(ne)s (qui, en 2025, a inclus un partage de connaissances avec des expert[e]s en intelligence artificielle et une diligence accrue dans les zones touchées par les conflits), en échangeant avec le nouveau commissaire fédéral australien à l'abolition et en soutenant un programme de stage à l'Université d'Australie-Occidentale;</li> <li>• Le groupe de travail sur la performance sociale du Conseil international des mines et des métaux, notamment en soutien au développement de la nouvelle Initiative consolidée de normalisation minière;</li> <li>• Le Comité international RSI de l'Association minière du Canada;</li> <li>• Le Groupe de travail sur les droits de la personne Business for Social Responsibility (BSR);</li> <li>• Le Réseau du Pacte mondial des Nations Unies en Australie et la Communauté de praticien(ne)s sur l'esclavage moderne; et</li> <li>• Le Forum régional des Nations Unies sur les affaires et les droits de la personne, Asie-Pacifique.</li> </ul>
<p>Organisations de la société civile</p>	<p>L'engagement de la société civile offre un éclairage précieux sur les attentes sociales des questions ESG, nous aidant à anticiper les risques et à identifier des occasions de collaboration.</p> <p>Nous avons organisé des tables rondes de la société civile à Londres et en Argentine, réunissant des membres de notre conseil d'administration, notre Comité exécutif, des expert(e)s sénior(e)s en la matière et 12 organisations de la société civile pour discuter de sujets comme la nature, la décarbonation et les droits de la personne. Nous avons également discuté de nos opérations en Argentine, en Guinée, à Madagascar, en Islande et aux États-Unis.</p> <p>Tout au long de l'année, nous avons abordé des sujets comme l'évaluation d'impact de l'héritage de la mine de Panguna, l'esclavage moderne, les mécanismes de règlement des griefs, les politiques de droits de la personne et notre travail auprès des peuples autochtones. Nous avons également abordé des préoccupations spécifiques à chaque projet par des tables rondes de la société civile en Guinée, au Chili et aux États-Unis. Les organisations de la société civile ont accueilli favorablement cet échange ouvert et constructif, saluant les pratiques de pointe du secteur et mettant en avant les occasions de renforcer davantage notre approche des droits de la personne.</p> <p>Pour plus d'informations, voir la page 107 de notre <i>Rapport annuel</i> de 2025.</p>
<p>Rencontre avec les représentant(e)s des travailleur(euse)s</p>	<p>Nous continuons à entretenir un dialogue constructif avec les organisations de travailleur(euse)s aux niveaux local et mondial. Cela comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des séances de travail avec nos principaux intervenant(e)s des syndicats;</li> <li>• des réunions traditionnelles du comité directeur des relations industrielles impliquant nos organisations de travailleur(euse)s au niveau mondial et IndustriALL. En 2025, nous avons tenu notre comité directeur des relations industrielles annuel en Arizona, avec la participation d'IndustriALL et de principaux(ales) représentant(e)s syndicaux(ales) des États-Unis, du Canada, d'Afrique du Sud, d'Europe et d'Australie. Cela comprenait une visite de notre mine souterraine de cuivre Resolution existante, ainsi que des conversations avec nos employé(e)s amérindien(ne)s issu(e)s des communautés locales. La direction canadienne du Conseil international des mines et des métaux a également assisté à une séance de notre réunion plénière. Au quatrième trimestre, nous avons échangé avec les membres du syndicat du comité directeur des relations industrielles, ainsi qu'avec la direction d'IndustriALL, pour les informer du nouveau modèle opérationnel de Rio Tinto; et</li> <li>• le lancement d'un dialogue avec les représentant(e)s de l'Organisation internationale du travail (OIT) afin d'explorer des initiatives conjointes. En 2025, cela a inclus l'engagement des parties prenantes seniors de l'OIT lors de nos réunions mondiales sur les relations d'emploi, et l'acceptation de collaborer sur un projet visant à promouvoir les droits des femmes dans le secteur minier.</li> </ul>

# Consultation au sein de notre entreprise

Nous travaillons à améliorer la consultation, afin d'ancrer notre approche de la lutte contre l'esclavage moderne.

## Consultation continue

Nous consultons et interagissons avec les groupes de produits, les actifs et les fonctions lors de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques pour les droits de la personne (y compris l'esclavage moderne), notamment par les moyens ci-dessous :

- des groupes de travail;
- des conférences régionales;
- de la formation et de la sensibilisation;
- des séances de gestion des risques;
- des enquêtes et gestion des incidents; et
- un appui spécialisé dans le domaine des droits de la personne.

Ces activités contribuent à intégrer notre approche des droits de la personne dans nos activités.

## Consultation en vue de l'élaboration de la présente déclaration

Cette déclaration a été préparée grâce à une collaboration inter-fonctionnelle, y compris entre spécialistes des droits de la personne au sein des équipes Normes de Communautés et performance sociale et Assurance, Affaires externes, Communications, Éthique et Conformité, Ressources humaines, Affaires juridique et Affaires commerciales, au sein de nos fonctions, actifs et groupes de produits.

Toutes les entités déclarantes gérées (énumérées à l'Annexe 3) ont eu l'occasion d'examiner le projet de déclaration et d'assister à des séances d'information sur la déclaration, où elles ont pu poser des questions. De plus, des entités détenues et contrôlées ont été consultées et ont fourni une copie du projet de déclaration, invitant à commenter et à poser des questions.

## Queensland Alumina Limited

Cette déclaration est également faite au nom de Queensland Alumina Limited (QAL), qui est une entité déclarante en vertu de la *Loi contre l'esclavage moderne de l'Australie*. Le processus de consultation comprenait également des engagements spécifiques avec les employé(e)s clés de QAL sur ses risques d'esclavage moderne, sur les politiques et procédures pertinentes, et sur l'identification des possibilités d'amélioration continue. Pour remplir ses obligations de déclaration dans le cadre de la Loi contre l'esclavage moderne de l'Australie, des informations supplémentaires sont fournies concernant l'approche de QAL sur l'esclavage moderne, notamment en notant où QAL suit les principales politiques et procédures de Rio Tinto, ainsi que d'éventuelles différences clés d'approche.

## Arcadium Lithium plc (« Arcadium Lithium »)

Cette déclaration est également faite au nom d'Arcadium Lithium plc (« Arcadium Lithium »), dont les actifs ont été achetés par Rio Tinto, à compter du 6 mars 2025. Les filiales d'Arcadium comprennent :

- Livent UK, une entité de déclaration relevant de la loi britannique sur l'esclavage moderne (UK MSA); et
- Allkem Pty Ltd, une entité de déclaration en vertu de la Loi contre l'esclavage moderne de l'Australie.

Veillez consulter l'Annexe 4 sur Nos entités de déclaration 2025 pour plus de détails.

Pour remplir ses obligations de déclaration, des informations supplémentaires sont fournies concernant l'approche sur l'esclavage moderne d'Arcadium Lithium et de ses filiales déclarantes, notamment en notant les différences clés lors de l'intégration d'Arcadium au sein de Rio Tinto.

Puisque Rio Tinto est désormais la société mère ultime d'Arcadium Lithium, le processus de consultation de Rio Tinto a également inclus l'échange avec des employé(e)s clés d'Arcadium Lithium sur les risques liés à l'esclavage moderne, les politiques et procédures pertinentes, ainsi que l'identification des occasions d'amélioration continue.

## Arcadium Lithium (au sein de Rio Tinto Lithium)

Cette section a été préparée pour répondre aux exigences de la Loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni (pour l'entité déclarante Livent Lithium UK Limited) et de la Loi contre l'esclavage moderne de l'Australie (pour l'entité déclarante Allkem Pty Ltd ABN 31 112 589 910) pour l'année civile clôturée le 31 décembre 2025.

Tout au long de 2025, Arcadium Lithium plc a travaillé à aligner son programme de gestion des risques liés à l'esclavage moderne avec le Groupe Rio Tinto, et continuera à s'intégrer aux politiques, normes et procédures du Groupe Rio Tinto jusqu'en 2026. Les informations de cette section sont spécifiques à Arcadium Lithium plc et à ses filiales au sein de Rio Tinto Lithium. Cela ne concerne aucun autre actif ou opération au sein de notre entreprise.

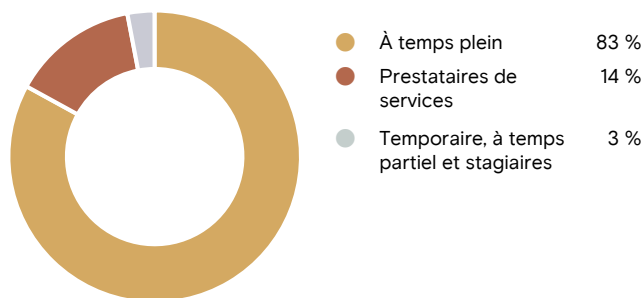
### Structure, activités et chaînes de valeur d'Arcadium Lithium

Arcadium Lithium est une entreprise mondiale de produits chimiques de lithium avec des ressources réparties dans trois grandes géographies du lithium (c'est-à-dire le « Triangle du Lithium » en Amérique du Sud)<sup>1</sup>, en Australie-Occidentale et au Canada) et une base de gisements de lithium qui compte parmi les plus grandes au monde. Le 6 mars 2025, l'entreprise a rejoint Rio Tinto et fait désormais partie intégrante du groupe de produits Aluminium & Lithium de Rio Tinto.

Les actifs opérationnels et projets de développement d'Arcadium Lithium couvrent une large zone géographique, incluant l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Chine, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis. Ses capacités couvrent le processus de production du lithium, avec des produits primaires, à savoir l'hydroxyde de lithium de qualité batterie, le carbonate de lithium, le concentré de spodumène, le butyllithium et le lithium métallique de haute pureté, comme intrants critiques utilisés dans diverses applications de performance.

Au 31 décembre 2025, son effectif comptait 2 834 employé(e)s, incluant des travailleur(euse)s à temps plein, à temps partiel, temporaires et sous contrat.

### Répartition des employé(e)s



### Notre entreprise

En tant que producteur de lithium intégré verticalement, Arcadium Lithium s'approvisionne en grande partie de son lithium pour la production de composés de lithium performants à partir de ses opérations en Argentine. L'entreprise dispose également d'une installation d'extraction de roches dures en Australie qui a produit du concentré de spodumène jusqu'en mars 2025.

L'hydroxyde de lithium de qualité batterie qu'il produit aux États-Unis, en Chine et au Japon utilise du carbonate de lithium comme matière première. Le chlorure de lithium est également utilisé pour produire du lithium métallique, une matière première clé dans la production de produits à base de butyllithium aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Chine, ainsi que dans la production de lithium métallique de haute pureté aux États-Unis. Le spodumène produit en 2025 a été principalement vendu à des clients pour être utilisée comme matière première dans le processus de production de composés de lithium performants en aval.

### Nos chaînes de valeur

Les activités de la chaîne de valeur d'Arcadium Lithium, incluant la planification, l'achat, le mouvement des matériaux et les ventes clients, ont été gérées par des équipes mondiales et locales composées de spécialistes de la chaîne d'approvisionnement, des achats, de la logistique et des ventes.

### Planification – notre chaîne d'approvisionnement

Tout au long de 2025, l'équipe de la chaîne d'approvisionnement d'Arcadium Lithium a travaillé en étroite collaboration avec ses équipes Ventes et Opérations pour aligner les plans de production mondiaux conformément à son plan de vente engagé.

### Achats – approvisionnement

L'équipe Approvisionnement d'Arcadium Lithium a également travaillé avec plus de 3 200 fournisseurs dans plus de 30 pays, générant plus de 975 millions de dollars US de dépenses. Pour les opérations et projets situés dans des zones isolées, un effort important a été fait pour acquérir autant de biens et de services que possible auprès des communautés locales environnantes.

### Transport – logistique

L'équipe logistique d'Arcadium Lithium gère des partenaires logistiques tiers pour transporter les matériaux par voie terrestre, maritime, ferroviaire et aérienne, répondant aux besoins opérationnels et des clients en charge. En 2025, son équipe Logistique a géré le mouvement de plus de 7 000 expéditions à l'échelle mondiale.

### Ventes – clients

En 2025, son équipe des Ventes a travaillé avec environ 170 clients dans 29 pays, générant un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de dollars US. Les besoins et attentes des clients sont intégrés dans la prise de décision opérationnelle d'Arcadium Lithium, et son équipe des Ventes a travaillé en étroite collaboration avec les équipes Opérations, Approvisionnement, Chaîne d'approvisionnement et Logistique pour s'assurer qu'elle répondait aux exigences de nos clients. Son équipe des Ventes a également collaboré avec le service Durabilité sur des exigences spécifiques en matière d'ESG et en droits de la personne.

### Audit ESG de l'Initiative « Responsible Minerals » à Fénix, Argentine et Bessemer City, États-Unis

En 2025, deux sites d'Arcadium Lithium ont été évalués de manière proactive pour les risques liés à l'esclavage moderne, aux droits de la personne, aux pratiques de travail et à l'approvisionnement éthique en minéraux via un audit d'ESG de l'Initiative « Responsible Minerals » (IRM), puis certifiés par l'IRM. Les normes établies par ces organisations contribuent à garantir que des processus robustes, une mise en œuvre efficace et une amélioration continue soient maintenus dans les critères de performance visant à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans nos entreprises.

### Gouvernance

Rio Tinto a mené une évaluation des politiques d'Arcadium Lithium lors des premières étapes de l'intégration et a constaté qu'elles étaient largement alignées sur les propres politiques de Rio Tinto. Sur la base de cet examen, il a été déterminé que l'activité lithium continuerait d'exercer ses activités selon ses politiques existantes en 2025 (sauf indication contraire).

Tout au long de 2025, le *Code d'éthique et de conduite des affaires*, la *Politique des droits de la personne* et la *Politique sur l'approvisionnement responsable en minéraux* d'Arcadium Lithium ont établi des normes fondamentales couvrant un large éventail de droits de la personne et professionnel(le)s dans les opérations mondiales et la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise :

- **Code d'éthique et de conduite des affaires** : le Code d'éthique et de conduite des affaires d'Arcadium Lithium (« Code d'éthique ») s'appliquait à l'ensemble des employé(e)s, dirigeant(e)s, directeur(trice)s et prestataires de services d'Arcadium Lithium plc et de ses filiales. Le Code d'éthique a établi une approche de « tolérance zéro » face aux violations éthiques, y compris « toute forme de travail des enfants nuisible et de travail forcé ou obligatoire », et incluait l'attente que les fournisseurs se comportent de manière éthique et responsable, conformément aux normes de l'entreprise. En septembre 2025, Arcadium Lithium introduit le Code de conduite de Rio Tinto (« Notre approche de l'entreprise »).

1. Le Triangle du Lithium est une région riche en ressources située dans les Andes, s'étendant sur des parties du Chili, de l'Argentine et de la Bolivie, et qui détient entre 50 % et 75 % de l'approvisionnement mondial en lithium connu.

- **Politique en matière des droits de la personne** : la *Politique en matière de droits de la personne* d'Arcadium Lithium s'est également appliquée à l'ensemble des employé(e)s, dirigeant(e)s, directeur(trice)s et prestataires de services d'Arcadium Lithium plc et de ses filiales en 2025. Elle a exposé l'engagement de l'entreprise à respecter les droits de la personne et à se conformer aux lois, règles et réglementations régissant les droits de la personne dans les pays où elle exerce ses activités. Cela comprenait des dispositions spécifiques concernant la non-discrimination, le travail des enfants ou le travail forcé ou abusé, la liberté de s'associer et de négocier collectivement, la santé et la sécurité, les conditions de travail, les salaires équitables et les rémunérations, le traitement des travailleur(euse)s migrant(e)s, et l'absence de traitement dur ou inhumain.
- **Politique sur l'approvisionnement responsable en minéraux** : en 2025, le champ d'application de la *Politique d'approvisionnement responsable en minéraux* d'Arcadium Lithium (la « politique d'ARM ») a été mis à jour pour s'aligner sur les attentes des clients. Cette politique atténuait le risque potentiel d'impacts sur les droits de la personne, qui financent ou bénéficient directement ou indirectement aux groupes armés, ou impliquent d'autres violations graves des droits de la personne dans les zones touchées par les conflits et à haut risque.

### Actions entreprises pour évaluer et atténuer les risques liés à l'esclavage moderne dans ses opérations

Arcadium Lithium maintenait des politiques de recrutement et d'emploi à la fois mondiales et locales afin de réduire le risque d'exploitation de la main-d'œuvre. De plus, une formation complète a été dispensée afin de permettre aux employé(e)s de reconnaître et d'escalader les préoccupations relatives aux droits de la personne au sein de ses opérations.

- **Politiques et procédures** : les politiques d'emploi et les procédures d'embauche étaient maintenues à chaque lieu d'exploitation, conformes aux lois du travail nationales, étatiques et locales. De plus, ses politiques mondiales, y compris, mais sans s'y limiter, la *Politique des droits de la personne* d'Arcadium Lithium et le *Code d'éthique et de conduite des affaires* d'Arcadium Lithium, établissent des directives et des normes supplémentaires relatives aux pratiques d'embauche, aux exigences d'âge minimum, aux protections des droits de la personne et aux attentes en matière de santé et de sécurité. Au Royaume-Uni, elle suivait la politique d'emploi des enfants qui incluait des engagements explicites à ne pas employer des personnes en dessous de l'âge minimum légal pour travailler. Tous les sites ont fourni aux candidat(e)s finaux(ales) une lettre d'offre pour laquelle il n'y a aucune obligation implicite d'accepter les candidatures. En Argentine, la procédure d'embauche et d'intégration comprenait des directives concernant la documentation à soumettre par les candidat(e)s. Ces mesures ont été mises en œuvre pour garantir le respect de la législation du travail en vigueur, établir des contrôles formels pour prévenir le travail des enfants et garantir la protection des droits de la personne.
- **Formation** : l'ensemble des employé(e)s ont reçu une formation sur le Code d'éthique afin d'assurer une compréhension partagée de ses valeurs fondamentales, des normes éthiques et de la manière de soulever des préoccupations, y compris les mécanismes de règlement des griefs et les ressources disponibles. En 2025, cette formation a été mise à jour pour intégrer des contenus dédiés aux droits de la personne afin de fournir aux employé(e)s les connaissances nécessaires pour reconnaître et répondre aux risques liés à l'esclavage moderne. Elle a couvert les principaux signes avant-coureurs d'exploitation de la main-d'œuvre, l'importance de mener une diligence raisonnable auprès des fournisseurs, ainsi que la nécessité de vigilance lors de l'évaluation des prix, des conditions de travail et d'autres facteurs de risque potentiels. La formation a également renforcé les attentes des fournisseurs pour respecter les normes internationales du travail et a mis l'accent sur la responsabilité des employé(e)s de signaler leurs préoccupations afin de maintenir une chaîne d'approvisionnement éthique et responsable.

### Actions entreprises pour évaluer et traiter les risques de l'esclavage moderne dans ses chaînes de valeur

Arcadium Lithium a utilisé un processus robuste en plusieurs étapes pour identifier et évaluer les risques liés à l'esclavage moderne dans sa chaîne de valeur.

- **Évaluation des risques** : Une évaluation annuelle complète du risque de l'esclavage moderne a été menée, avec la flexibilité d'initier des examens supplémentaires à tout moment si de nouvelles informations, préoccupations ou autres circonstances pertinentes survenaient. L'évaluation a suivi une approche structurée et systématique incluant l'identification et la hiérarchie des fournisseurs (y compris les partenaires de logistique), l'évaluation des risques en utilisant des facteurs sectoriels, géographiques, et liés à l'entité et la détermination et l'application de mesures d'atténuation proportionnelles au niveau de risque, ainsi que le suivi et le rapport continu des résultats.

### Gestion des risques des tiers :

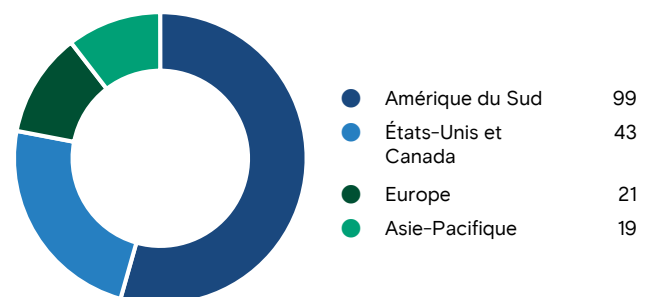
- Les tiers ont été évalués avant l'engagement, y compris le tri des partenaires d'affaires potentiels, fournisseurs, partenaires en logistique et clients, par rapport aux listes de sanctions, aux listes de surveillance, aux actions d'application, aux indicateurs de risque juridiques ou réglementaires et aux médias défavorables. Les alertes générées durant ce processus étaient d'abord examinées par son équipe Conformité, tandis que les alertes à haut risque étaient examinées par son responsable réglementaire mondial, avec le soutien du service des Affaires juridiques lorsque nécessaire. Les risques qui ne pouvaient pas être résolus par le ou la gestionnaire réglementaire mondial(e) devaient être soumis à une dernière escalade auprès du Comité de diligence raisonnable. En 2025, l'équipe Conformité ou le ou la responsable réglementaire mondial(e) ont pu résoudre tous les risques et aucune escalade n'a été nécessaire.
- Les résultats de la diligence raisonnable étaient examinés trimestriellement par son Comité de conformité des importations et exportations d'entreprise. En plus du filtrage, chaque fournisseur potentiel, y compris les partenaires en logistique, a rempli un formulaire de collecte de données fournisseur, recueillant des informations sur l'organisation, ses propriétaires bénéficiaires, ainsi qu'un questionnaire sur l'approvisionnement responsable portant sur les normes du travail et les droits de la personne. Après avoir reçu le formulaire rempli, son équipe Approvisionnement mondial a effectué un examen approfondi pour vérifier que toutes les informations étaient cohérentes et fiables, demandant des clarifications si nécessaire. Lorsque les réponses d'un fournisseur suggéraient un risque accru, les faits étaient vérifiés et les actions appropriées mises en œuvre.
- Les entités actives, y compris les partenaires en logistique et les clients, étaient soumises à un contrôle quotidien des risques liés à l'esclavage moderne, au travail des enfants et à la traite des êtres humains, couvrant environ 1 600 entités clientes et 7 000 fournisseurs. Les entités actives comprenaient des fournisseurs ou des clients avec lesquels Arcadium Lithium a fait affaire au cours des 3 dernières années.

Dans le cadre de son évaluation des risques, un total de 1 843 fournisseurs ont été classés selon le risque géographique et la valeur. À partir de cette évaluation, 210 fournisseurs ont été sélectionnés pour un examen approfondi, en tenant compte de la classification des risques, de la valeur des fournisseurs et des produits ou services spécifiques fournis.

Conformément à son engagement envers des pratiques responsables de la chaîne d'approvisionnement :

- 100 fournisseurs ont exigé une diligence raisonnable renforcée, notamment des examens approfondis ou des questionnaires d'auto-évaluation; et
- 82 fournisseurs ont soumis une diligence raisonnable proactive renforcée dans le cadre de leur approche préventive.

### Nombre d'évaluations de diligence raisonnable améliorées par région :



Avec un taux de réponse de 70 %, le questionnaire d'auto-évaluation a identifié les résultats clés suivants :

- 92 % des fournisseurs disposent de processus pour évaluer les risques liés à la main-d'œuvre
- 76 % des fournisseurs possèdent, ou sont en train de mettre en œuvre, un code de conduite
- 58 % des fournisseurs ne disposent actuellement pas de politiques ou procédures en matière d'esclavage moderne
- 45 % des fournisseurs ont indiqué que la formation sur l'esclavage moderne n'est pas actuellement en place
- 35 % des fournisseurs ne disposent pas d'un mécanisme de règlement des griefs établi

## Fixation des attentes contractuelles

Arcadium Lithium a exposé des attentes claires concernant les droits de la personne pour ses fournisseurs (y compris les partenaires en logistique) et leurs sous-traitants, par les termes et conditions des contrats et des demandes d'achat. Les termes et conditions définissaient les attentes minimales suivantes pour les fournisseurs et leurs sous-traitants :

- 1) Confirmer qu'ils n'ont pas été condamnés ni enquêtés pour des infractions liées à l'esclavage moderne.
  - 2) Prendre des mesures raisonnables pour s'assurer qu'ils respectent les lois anti-esclavagistes et la traite des êtres humains applicables.
  - 3) Fournir rapidement des réponses complètes et précises à tout questionnaire de diligence raisonnable contre l'esclavage et la traite des êtres humains.
  - 4) Accorder à Arcadium Lithium (ou à la filiale concernée) le droit de les auditer, ainsi que leurs sous-traitants, pour vérifier leur conformité à nos exigences.
  - 5) Sur demande, fournir ou préparer rapidement une copie de toute déclaration sur l'esclavage moderne qu'ils doivent préparer dans le cadre pertinent de la déclaration de l'esclavage moderne.
- **Atténuation des risques et remédiation** : les fournisseurs, y compris les partenaires en logistique, présentant un risque accru d'esclavage moderne ont été soumis à des procédures de diligence raisonnable renforcées. Ces fournisseurs devaient remplir un questionnaire d'auto-évaluation intégrant des questions ciblées sur l'esclavage moderne, avant de passer un examen plus approfondi via un outil de sélection tiers. Les réponses au questionnaire et les résultats du dépistage ont été soigneusement évalués afin d'identifier tout signe préoccupant. Lorsque des problèmes étaient détectés, ils étaient escaladés pour un suivi approprié qui pouvait inclure l'élaboration d'un plan d'action corrective, la réalisation d'un audit de conformité sociale sur site ou, si nécessaire, la fin de la relation commerciale.
  - **Supervision de la direction** : à la fin de l'année 2024, Arcadium Lithium a intégré son processus de contrôle de la gestion de la diligence raisonnable dans son Comité de conformité des importations et exportations d'entreprise, où il a été officiellement intégré pendant une année complète. Le Comité était composé de représentant(e)s des équipes Opérations, Logistique, Fiscalité, Finances, Approvisionnement, Affaires juridiques et réglementaires. Ses responsabilités comprenaient de se réunir au moins deux fois par an pour examiner les questions de conformité liées à l'importation et à l'exportation, y compris les considérations liées à la diligence raisonnable. Au cours de ces séances, les résultats de l'outil de sélection des tiers ont été partagés, avec une attention particulière aux fournisseurs et clients générant des alertes à risque élevé.

## Mécanisme de règlement des griefs

Arcadium Lithium maintenait une ligne d'assistance éthique disponible en permanence pour l'ensemble des employé(e)s, clients, fournisseurs et autres personnes afin de signaler toute préoccupation, y compris toute violation potentielle des droits de la personne. Aucune plainte pour esclavage moderne en 2025 via ses procédures de plaintes sur la ligne d'assistance éthique ou autrement n'a été reçue.

La politique et l'intention d'Arcadium Lithium était d'enquêter sur toute violation signalée du Code de déontologie, de toute autre politique de l'entreprise ou de toute loi applicable dont Arcadium Lithium avait connaissance, et de prendre les mesures appropriées, selon les décisions déterminées par Arcadium Lithium, sur la base des résultats de l'enquête. Les enquêtes sur toute violation signalée ont été menées par les équipes Éthique et Conformité d'Arcadium Lithium, qui avaient des employé(e)s dans différents sites du monde.

En septembre 2025, avec l'adoption du Code de conduite de Rio Tinto (« *Notre approche de l'entreprise* »), le mécanisme de règlement des griefs de Rio Tinto maVoix a également été introduit et les mécanismes hérités redirigeaient automatiquement les utilisateur(trice)s vers maVoix (voir la page 21).

## Évaluer notre efficacité et notre orientation future

Arcadium Lithium conserve son engagement à améliorer continuellement ses processus de diligence raisonnable afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés à l'esclavage moderne au sein de ses opérations mondiales et ses chaînes d'approvisionnement. L'entreprise examine régulièrement l'efficacité de ses actions, apprend de son expérience et se concentre sur le renforcement de son approche afin de garantir des pratiques éthiques et responsables dans toute ses activités. Arcadium Lithium a également été soumis à certains indicateurs d'efficacité au niveau du Groupe Rio Tinto en 2025.

## Performance de 2025

Les principales réalisations de 2025 incluent :

- 210 évaluations de diligence raisonnable améliorées sur l'esclavage moderne
- Un dépistage actif pour plus de 1 600 clients et 7 000 fournisseurs
- Intégrer son processus de contrôle de gestion de diligence raisonnable dans son Comité de conformité à l'importation et à l'exportation des entreprises
- Faire progresser le processus d'intégration pour aligner son évaluation du risque de l'esclavage moderne sur le cadre du Groupe Rio Tinto, incluant les seuils, les classifications d'activités et les catégorisations des risques.

## Priorités 2026

En 2026, Arcadium Lithium continuera à progresser dans son alignement au sein du Groupe Rio Tinto tout en œuvrant à l'amélioration continue de son programme d'esclavage moderne et de droits de la personne.

Les axes d'intervention pour 2026 incluent :

- la réalisation d'auto-évaluations des droits de la personne pour les actifs présentant le plus grand risque en matière de droits de la personne;
- l'adoption et mise en œuvre de la *Norme d'approvisionnement du Groupe* de Rio Tinto, le *Code de conduite des fournisseurs*, la *Politique des droits de la personne*, et un alignement supplémentaire de ses processus de diligence raisonnable; et
- l'approbation de la *Politique d'approvisionnement responsable en minéraux* comme nouvelle politique Rio Tinto à mettre en œuvre sur les sites d'Arcadium Lithium lorsque cela est applicable.

## Queensland Alumina Limited (QAL)

QAL est propriétaire et exploitant de l'une des plus grandes raffineries d'alumine au monde. La raffinerie est située à Gladstone, en Australie, et produit environ 3,8 millions de tonnes d'alumine avec l'une des meilleures qualités d'aluminerie au monde par an. QAL fonctionne sur la base du péage, en ce sens qu'elle ne se livre pas directement ou indirectement à la production d'alumine pour son propre compte.

En 2025, QAL était détenue conjointement par Rio Tinto (80 %) et Alumina & Bauxite Company Ltd (20 %), cependant en raison de l'application des sanctions en 2022, Rio Tinto prend 100 % de la production d'alumine de QAL et supporte les coûts de péage associés.

Les opérations de QAL comprennent un quai et une installation d'entreposage à South Trees Island, et emploient environ 1 050 personnes. De plus, le QAL engage environ 600 prestataires de services chaque jour basés sur le site. Au cours de la période couverte, les dépenses totales de QAL étaient d'environ 735 millions de dollars australiens avec 753 fournisseurs répartis dans 10 pays. Les principales catégories de dépenses concernent l'approvisionnements de :

- matières premières et énergie (soude caustique, charbon, gaz, eau, énergie et chaux);
- services d'entretien;
- matériaux d'entretien (vannes et tuyauteries);
- fournitures de fonctionnement (carburants et lubrifiants); et
- biens et services des projets pour les dépenses en capital.

QAL dispose de son propre Code de conduite des fournisseurs qui définit les attentes de l'entreprise à l'égard des fournisseurs :

- aider à garantir que l'ensemble des travailleur(euse)s soient en âge légal local et prévenir le recours au travail des enfants;
- affirmer qu'il n'y a pas de travail forcé ou servile;
- respecter les droits des travailleur(euse)s à former ou à adhérer légalement et pacifiquement aux syndicats de leur choix et à négocier collectivement; et
- assurer une rémunération équitable et des conditions de travail équitables pour toute la main d'œuvre.

QAL est axé sur une diligence raisonnable des fournisseurs de haute qualité et intègre un certain nombre de normes et de procédures de Rio Tinto dans ses pratiques de travail. En ce qui concerne la diligence raisonnable des fournisseurs, les nouveaux fournisseurs sont sélectionnés par l'équipe de gestion des risques des tiers de Rio Tinto selon la procédure *Connaître son tiers*. Le recours à la procédure repose sur une valeur seuil et une évaluation des risques. La majorité des navires qui accostent au quai QAL sont des navires appartenant à Rio Tinto ou affrétés par Rio Tinto, gérés conformément à l'approche de l'équipe Marine de Rio Tinto.

QAL possède son propre mécanisme de règlement de griefs communautaire (real-time Online Community System [ROCS]) disponible 24/7 par téléphone et en ligne. Au cours de la période considérée, aucun problème d'esclavage moderne ou d'autres problèmes liés au travail n'a été soulevé par ce mécanisme. QAL dispose d'un service de dénonciation qui intègre l'accès à maVoix et est disponible pour les employé(e)s, fournisseurs et prestataires de services de QAL. Aucun problème d'esclavage moderne n'a été soulevé au cours de la période considérée.

 **Pour plus d'informations**, visitez [qal.au](http://qal.au)

### Performance de 2025

Au cours de 2025, QAL a œuvré à intégrer davantage la gestion des risques liés à l'esclavage moderne dans les pratiques quotidiennes grâce au travail de son comité directeur interfonctionnel.

Les principales activités en 2025 comprenaient :

- la révision du Code de conduite de QAL en ce qui concerne les droits de la personne et l'esclavage moderne;
- le développement et la mise en œuvre de formations pour les employé(e)s et les prestataires de services, avec des formations de remise à niveau pour les rôles identifiés à plus haut risque;
- la sensibilisation accrue au programme QAL de lanceurs d'alerte et au programme Rio Tinto maVoix auprès des employé(e)s et des prestataires de services;
- l'identification, le renforcement et la gestion des contrôles des risques liés aux droits de la personne identifiés par la gestion des risques;
- la révision et la publication du Code de conduite des fournisseurs sur le site Web de QAL; et
- l'envoi de questionnaires aux fournisseurs à tous les nouveaux fournisseurs afin d'identifier les risques d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement de QAL.

### Priorités 2026

En 2026, QAL continuera de se concentrer sur les écarts identifiés dans la *Déclaration sur l'esclavage moderne de 2023*, y compris la formation de nos employé(e)s sur l'esclavage moderne et la collaboration avec les fournisseurs pour aider à développer des initiatives d'amélioration identifiées dans leurs questionnaires retournés. Les axes d'intervention pour 2026 incluent :

- le suivi continu de la sensibilisation et de l'utilisation des programmes ROCS de QAL et maVoix de Rio Tinto;
- la sensibilisation continue et compréhension accrue du Code de conduite de QAL;
- l'examen continu et identification des risques et contrôles liés aux droits de la personne;
- la réalisation d'une évaluation de l'impact socio-économique incluant les impacts et contrôles des droits de la personne
- classement des fournisseurs QAL par industries à haut, moyen et faible risque;
- le développement de rapports industriels et de chaîne d'approvisionnement; et
- la progression en alignement avec les normes et procédures du Groupe Rio Tinto.

1. Alumina & Bauxite Company Ltd est une filiale de United Company Rusal IPJSC.

# Annexe 1

## Notre performance

Dans le cadre de notre engagement pour l'amélioration continue, nous avons résumé l'état des engagements clés pris dans notre *Déclaration sur l'esclavage moderne de 2024*. Nous indiquons également où nous avons atteint des résultats clés, où les travaux ont été achevés, sont sur la bonne voie et se poursuivent (c'est-à-dire sur plusieurs années), ou lorsque les travaux n'ont pas progressé.

Clé de statut	
En bonne voie et se poursuit	
Terminé	

Engagement de la Déclaration sur l'esclavage moderne 2024	Référence de la Déclaration sur l'esclavage moderne de 2024	Statut
<b>Renforcer la gouvernance</b>		
Continuer à mettre en œuvre les GRE Voix locales au sein des actifs mondiaux concernés	Page 10	
Intégrer la procédure maVoix mise à jour pour refléter les améliorations apportées à notre cadre et processus	Page 21	
Faire progresser notre capacité d'analyse de données afin de fournir aux gestionnaires de l'entreprise des informations permettant de renforcer les processus et la culture	Page 21	
<b>Renforcer la gouvernance</b>		
Intégrer notre cadre de contrôle de l'esclavage moderne mis à jour dans nos outils de gestion des risques d'entreprise	Pages 2 et 10	Non avancé, prévu pour 2026
Établir la maturité de la diligence raisonnable en matière de droits de la personne menée sur nos actifs gérés, nous continuons à mûrir nos pratiques de diligence raisonnable en matière des droits de la personne et de l'environnement	Pages 2 et 10	
Examiner nos questions principales à l'échelle du groupe, notamment l'utilisation des évaluations des risques, des plaintes et des données sur les incidents	Pages 2 et 10	Non avancé, prévu pour 2026
Lancer la nouvelle plateforme intégrée de la gestion des risques des tiers qui inclut une version révisée du questionnaire des tiers et des critères de risque améliorés	Page 12	
Continuer à mûrir et renforcer nos pratiques de diligence raisonnable en matière des droits de la personne et de l'environnement, conformément aux exigences légales pertinentes	Page 12	
Réviser la procédure Connaître son tiers afin de refléter les exigences pertinentes d'exposition au risque et de réglementation	Page 12	
Continuer d'utiliser et d'affiner notre approche en nous appuyant sur des indices de risque et des données indépendants afin d'éclairer les profils de risque des pays	Page 12	
Affiner les considérations relatives aux droits de la personne dans les questionnaires aux fournisseurs	Page 16	
Faire progresser notre approche d'audit en nous concentrant sur les catégories et/ou lieux à risque élevé, et intégrer le programme d'audit des fournisseurs dans notre plan de travail annuel	Page 16	
Réaliser des inspections sur 100 % de notre flotte détenue et 350 inspections sur des navires de flotte affrété à temps et en voyage	Page 19	
Continuer à améliorer l'efficacité de nos mécanismes de règlement des griefs comme l'identification et la résolution des obstacles empêchant les individus de s'exprimer	Page 21	
<b>Renforcement des capacités</b>		
Appliquer les retours du programme d'apprentissage de 2024 et relancer la formation des postes à risque élevé	Pages 2 et 23	
Continuer à intégrer la matrice de risque de catégorie dans le processus d'approvisionnement mondial	Page 16	
Améliorer nos capacités internes et identifier des moyens de sensibiliser et d'améliorer l'engagement continu des fournisseurs face aux risques liés à l'esclavage moderne	Page 16	
Continuer à dispenser des formations sur les droits de la personne pour les officier(ère)s et l'équipage de notre flotte détenue	Page 16	
Déployer notre programme d'encadrement à bord des navires (visites des « Master Coach » sur les navires) et effectuer 50 visites	Page 16	
Continuer la sensibilisation autour du programme maVoix et du Centre de Bienveillance	Page 21	
Travailler à l'élaboration de métriques de mesure des résultats pour évaluer l'incidence de notre programme d'apprentissage	Page 2	Non avancé, prévu pour 2026
<b>Évaluation de l'efficacité</b>		
Continuer à approuver et à surveiller les plans d'action des fournisseurs	Page 2	

## Annexe 2

### Documents de gouvernance

Nos politiques du Groupe sont des déclarations officielles d'intentions commerciales décrivant la manière dont le Groupe entend mener ses affaires et agir dans des circonstances spécifiques. Les normes de notre Groupe définissent les exigences minimales acceptables en matière de comportements et/ou de conditions dans le cadre d'une activité ou d'un domaine de pratique particulier, qui, si elles ne sont pas respectées, pourraient avoir un impact important sur le Groupe. Les procédures du Groupe décrivent la manière dont une déclaration de politique générale, une norme du Groupe ou une exigence légale, réglementaire ou de gouvernance d'entreprise doit être mise en œuvre et les principales activités concernées. Lorsque des liens hypertextes sont présents, les documents sont disponibles sur notre site Web, et tous les documents de gouvernance sont disponibles en interne.

Document	Vue d'ensemble	Lire la suite
<i>Code de conduite – Notre approche de l'entreprise</i>	Notre Code de conduite inclut notre engagement à respecter les droits de la personne et à fonctionner de manière cohérente avec les Principes directeurs des Nations Unies. Il est fourni aux employé(e)s potentiel(le)s pendant le processus d'offre et est inclus dans le matériel d'initiation pour nos employé(e)s. Nos contrats fournisseurs exigent que les fournisseurs respectent notre Code de conduite.	Pages 11, 20, 26 et 28
<i>Code de conduite des fournisseurs</i>	Il se fonde sur des normes internationalement reconnues et définit nos attentes vis-à-vis des fournisseurs (ainsi que de leurs filiales et sous-traitants) en ce qui concerne des questions clés, notamment les droits de la personne.	Pages 9, 14, 17, 20 et 28
<i>Principes d'approvisionnement durable</i>	Ils décrivent les attentes que nous avons pour nous-mêmes et guident notre organisation tout au long du processus d'approvisionnement. Les principes nous aident à nous procurer des biens et services conformes à notre engagement en faveur d'une performance ESG irréprochable, du respect des droits de la personne et de pratiques commerciales responsables.	Pages 14 et 15
<i>Politique en matière de droits de la personne</i>	Elle énonce nos engagements et la façon dont nous les mettons en œuvre en nous fondant sur les normes et cadres internationaux relatifs aux droits de la personne. Elle expose spécifiquement notre rejet de toute forme d'esclavage, de travail forcé ou des enfants. La politique établit les attentes des tiers, y compris les fournisseurs, les partenaires maritimes et les partenaires des coentreprises. Nos normes décrivent la manière dont la <i>Politique en matière de droits de la personne</i> doit être mise en œuvre.	Page 9
<i>Politique d'emploi</i>	Elle décrit nos attentes en matière d'environnements de travail sécuritaires et sains pour nos employé(e)s et une attente qu'ils et elles soient traité(e)s avec dignité, équité et respect. La <i>Norme sur les approbations de recrutement</i> , la <i>Norme sur le cadre d'acquisition des talents</i> et la <i>Norme d'évaluation et de sélection</i> décrivent comment la <i>Politique d'emploi</i> devrait être mise en œuvre.	Page 11
<i>Politique en matière de coentreprises</i>	Elle décrit ce que nous attendons de nos partenaires de coentreprise (y compris les opérations non gérées) pour soutenir nos engagements d'entreprise et nos principes fondamentaux.	Page 11
<i>Norme d'intégrité des affaires</i>	Elle expose les principes clés pour la prise de décision commerciale, les comportements commerciaux et les exigences pour gérer les risques liés à l'intégrité de l'entreprise.	Page 12
<i>Normes des Communautés et performance sociale</i>	Elle définit la façon dont nous dialoguons avec les communautés et décrit les mesures que nous prenons pour identifier et gérer les impacts sociaux, économiques, culturels et des droits de la personne. Elle s'applique à toutes nos entreprises et à nos opérations gérées.	Pages 10 et 20
<i>Norme d'approvisionnement</i>	Elle établit les exigences minimales pour le sourcing et l'approvisionnement en biens et services au sein des bureaux de l'entreprise, des groupes de produits de Rio Tinto, des unités d'affaires et des fonctions du Groupe. Elle exige que les nouveaux fournisseurs et les fournisseurs renouvelés soient soumis à la <i>procédure Connaître son tiers</i> .	Page 14
<i>Norme sur les opérateurs et propriétaires désignés</i>	Elle décrit les exigences pour nos partenaires commerciaux, qui peuvent être adoptées volontairement. La norme est conçue pour inciter les partenaires d'affaires à adopter ce statut pour travailler avec Rio Tinto et des partenaires aux vues similaires, afin d'améliorer la sécurité générale et le bien-être de l'équipe. Les exigences sont alignées sur les meilleures pratiques du secteur et les normes en matière de droits de la personne (comme la <i>norme de Gestion du vrac sec</i> et la <i>boîte à outils</i> sur le bien-être des équipes de l'Initiative du transport durable).	Pages 16 et 18
<i>Procédure Connaître son tiers</i>	Notre procédure Connaître son tiers établit des processus obligatoires pour évaluer les risques – y compris les risques pour les droits de la personne (comme l'esclavage moderne) – liés à des tiers avec lesquels nous intervenons, comme nos clients, fournisseurs, prestataires de services et partenaires de coentreprises.	Pages 12 et 23
<i>Procédure maVoix</i>	Elle fournit des conseils sur la façon d'exprimer les préoccupations relatives à Rio Tinto à l'aide de notre programme de rapports confidentiels, maVoix.	Page 20

## Annexe 3

### Critères d'établissement des rapports et Principes directeurs des Nations Unies

Ce tableau est un index de référence où, dans la présente déclaration, nous traitons des critères de déclaration dans les lois du Royaume-Uni, de l'Australie et du Canada, ainsi que des éléments des Principes directeurs des Nations Unies.

Critère de déclaration recommandé par la Loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni	Critère de déclaration obligatoire de la Loi sur l'esclavage moderne de l'Australie	Critère de déclaration obligatoire de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada	Éléments des principes directeurs des Nations Unies	Référence dans cette déclaration
Structure de l'organisation, activité et chaînes d'approvisionnement.	Identifier l'entité déclarante. Décrire la structure, les opérations et les chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante.	Structure, activités et chaîne d'approvisionnement de l'entité.		Section 1 (Notre structure, nos entreprises et nos chaînes de valeur) Annexe 4 (Nos entités déclarantes 2024)
Les parties des activités et des chaînes d'approvisionnement de l'organisation où il existe un risque d'esclavage et de traite des êtres humains, ainsi que les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque.	Décrire les risques des pratiques d'esclavage moderne dans les opérations et les chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante et de toute entité qu'elle possède ou contrôle.	Les parties de son activité et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque.	Identifier et évaluer les impacts.	Section 2 (Identifier, évaluer et traiter les risques)
Les politiques de l'organisation en matière d'esclavage et de traite des êtres humains; ses processus de diligence raisonnable en matière d'esclavage et de traite des êtres humains dans ses chaînes commerciales et d'approvisionnement; la formation sur l'esclavage et la traite des êtres humains offerte à son personnel.	Décrire les mesures prises par l'entité déclarante et toute entité qu'elle possède ou contrôle pour évaluer ces risques et y faire face, y compris les processus de diligence raisonnable et de remédiation.	Politiques et processus de diligence raisonnable de l'entité en matière de travail forcé et de travail des enfants.  Toutes mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants.  Toute mesure prise pour remédier à la perte de revenus subie par les familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.  Formation offerte aux employé(e)s sur le travail forcé et le travail des enfants.	Engagement politique. Intégrer et agir sur les résultats.	Section 2 (Identifier, évaluer et traiter les risques) Section 3 (Remédiation) Section 4 (Formation) Annexe 3 (Documents de gouvernance)
Efficacité de l'organisation à s'assurer que l'esclavage et la traite des êtres humains ne se produisent pas dans ses chaînes commerciales ou d'approvisionnement, mesurée par rapport aux indicateurs de performance qu'elle juge appropriés.	Décrire comment l'entité déclarante évalue l'efficacité de ces mesures.	Comment l'entité évalue son efficacité pour s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.	Suivi des réponses, processus permettant d'y remédier, y compris l'alignement sur les critères d'efficacité.	Évaluation des progrès et impacts Section 5 (Évaluation de l'efficacité) Annexe 1 (Notre performance)
	Décrire le processus de consultation avec (i) toute entité que l'entité déclarante possède ou contrôle; et (ii) pour une entité déclarante visée par une déclaration conjointe, l'entité qui fait la déclaration.			Section 7 (Consultation au sein de notre entreprise) Annexe 4 (Nos entités déclarantes 2024)
	Inclure tout autre renseignement que l'entité déclarante, ou l'entité qui fait la déclaration, juge pertinent.			Section 6 (Collaboration) À propos de cette Déclaration
			Communiquer sur la façon dont les impacts sont traités.	Évaluation des progrès et impacts Section 5 (Évaluation de l'efficacité)
		Mesures prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soient utilisés à une étape quelconque de la production de biens au Canada ou ailleurs par l'organisation ou de biens importés au Canada par l'organisation.		Évaluation des progrès et impacts Section 3 (Remédiation) Annexe 1 (Notre performance)

## Annexe 4

### Nos entités déclarantes pour 2025

Cette déclaration est rédigée au nom de Rio Tinto Limited, une entité de déclaration de la Loi sur l'esclavage moderne de l'Australie, et de Rio Tinto plc, une entité de rapport relevant de la Loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni, qui sont respectivement les sociétés mères cotées en Australie et au Royaume-Uni de la structure des sociétés à double cotation de Rio Tinto, les principales sociétés holding du Groupe, ainsi que les entités suivantes en Australie, au Royaume-Uni et au Canada.

Entité	Description
<b>Entités déclarantes au titre de la Loi sur l'esclavage moderne de l'Australie<sup>1</sup></b>	
Alcan Holdings Australia Pty Limited (ABN 41 105 326 663)	Réalise des activités de financement pour diverses entités australiennes de Rio Tinto.
Alcan Primary Metal Australia Pty Ltd (ABN 25 055 787 909)	Participation à la coentreprise Tomago Aluminium (36,05 % d'intérêts).
Alcan South Pacific Pty Ltd (ABN 47 009 726 078)	Détient une concession minière de bauxite à Cape York (Weipa) et est partie à la Loi sur la réorganisation d'Alcan (Queensland).
Allkem Pty Ltd (ABN 31 112 589 910)	L'entité australienne d'Arcadium Lithium plc comprend Sales de Jujuy SA, Argentine, les opérations de saumure de lithium à Olaroz (détenue à 66,5 % par Rio Tinto).
Boyne Smelters Limited (ABN 90 010 061 935)	Véhicule incorporé en coentreprise pour la coentreprise BSL (détenue à 73,5 % par Rio Tinto) qui exploite l'aluminerie BSL au nom de et en tant qu'agent des participants à la coentreprise.
Cathjoh Holdings Pty Limited (ABN 64 094 265 871)	Participation à la coentreprise Tomago Aluminium (15,5 % d'intérêts).
Channar Mining Pty Ltd (ABN 48 009 127 039)	Participation à la coentreprise minière Channar (60 %) et collecte des fonds pour la coentreprise qui développe et exploite la mine de minerai de fer Channar.
Dampier Salt Limited (ABN 30 008 706 590)	Coentreprise qui détient et exploite l'entreprise Dampier Salt (détenue à 68,36 % par Rio Tinto).
GPS Energy Pty Limited (ABN 36 063 207 456)	Participation à la coentreprise de la centrale électrique de Gladstone (22,125 % d'intérêts).
GPS Nominee Pty Limited (ABN 49 063 213 552)	Société holding d'un participant à la coentreprise de la centrale électrique de Gladstone.
GPS Power Pty. Limited (ABN 34 009 103 422)	Participation à la coentreprise de la centrale électrique de Gladstone (20 % d'intérêts).
Hammersley Holdings Limited (ABN 50 008 446 222)	Société holding pour les actifs australiens impliqués dans l'extraction, le transport et l'exportation de minerai de fer, l'exploration de gisements minéraux, le service des contrats de vente, la participation à des entreprises de transport maritime, la collecte de fonds à ces fins et l'investissement de fonds excédentaires.
Hammersley Iron – Yandi Pty Limited (ABN 56 009 181 793)	Détient des baux miniers de Yandicoogina relatifs à l'exploitation du minerai de fer.
Hammersley Iron Pty Limited (ABN 49 004 558 276)	Entrepren l'extraction et le transport du minerai de fer, investit les fonds excédentaires et fournit des services à la coentreprise minière Channar et à la coentreprise Bao-HI Ranges.
Hammersley WA Pty Ltd (ABN 53 115 004 138)	Participant à la coentreprise non constituée en société pour le développement des gisements Hope Downs dans la coentreprise Hope Downs (participation de 50 %).
Hope Downs Marketing Company Pty Ltd (ABN 58 115 712 117)	Entrepren la commercialisation de la coentreprise Hope Downs (détenue à 50 % par Rio Tinto).
Mount Bruce Mining Pty Limited (ABN 78 008 714 010)	Détient des baux miniers et des intérêts miniers (minerai de fer).
North Limited (ABN 22 005 233 689)	Détient le groupe North, qui comprend des propriétaires de mines de fer, d'uranium et de cuivre, et les parts de Rio Tinto dans Energy Resources of Australia (participation de 52 %).
North Mining Limited (ABN 78 000 081 434)	Détient une participation dans la coentreprise Robe River Iron Associates (35 %), qui exploite le minerai de fer, ainsi que des participations dans Yarraloola Pastoral Co. (35 %) et Yalleen Pastoral Co. Pty Ltd (34 %).
Pacific Aluminium Pty Limited (ABN 57 008 447 943)	Participant à la coentreprise Dampier Salt Limited (68,363 %) et société holding de Rio Tinto Aluminium (Holdings) Limited.
Pechiney Consolidated Australia Pty Limited (ABN 39 076 569 769)	Société holding d'un participant à la coentreprise Tomago Aluminium.
Peko-Wallsend Pty Ltd (ABN 78 000 245 054)	Société holding, y compris pour Energy Resources of Australia (société cotée en bourse dans l'uranium) (participation de 34,3 %).
Pilbara Iron Company (Services) Pty Ltd (ABN 35 107 210 248)	Soutient Pilbara Iron Pty Ltd dans la fourniture de services administratifs.
Pilbara Iron Pty Ltd (ABN 75 107 216 535)	Exploite les divers actifs infrastructurels et non infrastructurels anciennement détenus et/ou exploités par Hammersley Iron Pty Ltd et la coentreprise Robe River Associates.
Queensland Alumina Limited (ABN 98 009 725 044)	Véhicule d'entreprise commune intégré pour la coentreprise Queensland Alumina Limited (QAL) (détenue à 80 % par Rio Tinto).
Ranges Mining Pty Ltd (ABN 62 100 334 263)	Participant à la coentreprise Bao-HI Ranges (participation de 54 %) ainsi qu'à la coentreprise Western Range (participation de 54 %).
Rio Tinto Aluminium (Bell Bay) Limited (ABN 91 009 483 201)	Exploite l'aluminerie de Bell Bay.
Rio Tinto Aluminium (Holdings) Limited (ABN 37 004 502 694)	Société holding d'entreprises actives dans l'extraction de bauxite, la production d'alumine et l'électrolyse d'aluminium primaire.
Rio Tinto Aluminium Bell Bay Sales Pty Limited (ABN 11 160 684 391)	Entité de vente pour l'aluminerie de Bell Bay.
Rio Tinto Aluminium Limited (ABN 51 009 679 127)	Participant à la coentreprise Boyne Smelters Limited (participation de 66 %), participant à la coentreprise Queensland Alumina Limited (participation de 38,61 %) et société holding australienne pour des actifs en aluminium, dont RTA Weipa Pty Ltd et RTA Yarwun Pty Ltd, qui exploitent respectivement la mine de bauxite de Weipa et la raffinerie d'alumine de Yarwun. Membre fondateur de Developing East Arnhem Limited (DEAL).
Rio Tinto Investments One Pty Limited (ABN 31 093 137 323)	Société holding, y compris pour Rio Tinto Investments Two Pty Limited.
Rio Tinto Investments Two Pty Limited (ABN 54 093 137 485)	Société holding, y compris pour North Limited.
Rio Tinto Limited (ABN 96 004 458 404)	Importante société holding pour les opérations australiennes.
Rio Tinto Services Limited (ABN 62 004 219 738)	Fournit des services d'administration interne d'entreprise, de ressources humaines et de services généraux pour le groupe Rio Tinto Limited, principalement en Australie.
Rio Tinto Shared Services Pty Limited (ABN 69 113 306 077)	Fournit des services de ressources humaines et de gestion des installations pour le groupe de sociétés Rio Tinto Limited, principalement en Australie.
Robe River Limited (ABN 90 008 478 493)	Détient une participation de 60 % dans Robe River Mining Co Pty Ltd, qui détient une participation de 30 % dans la coentreprise Robe River Iron Associates.
Robe River Mining Co. Pty Ltd (ABN 71 008 694 246)	Détient une participation de 30 % dans la coentreprise Robe River Iron Associates et en assure la gestion.

Notre structure, nos activités et nos chaînes de valeur	Identifier, évaluer et traiter les risques	Remédiation	Formation	Évaluation de l'efficacité	Collaboration	Consultation au sein de notre entreprise
---	--	-------------	-----------	----------------------------	---------------	--

Entité	Description
<b>Entités déclarantes au titre de la Loi sur l'esclavage moderne de l'Australie (suite)</b>	
RTA AAL Australia Limited (ABN 13 008 589 080)	Société holding d'actifs en aluminium, dont Swiss Aluminium Australia Limited, qui exploite la mine et les installations de bauxite de Gove.
RTA Boyne Limited (ABN 22 008 650 600)	Participant à la coentreprise Boyne Smelters Limited (participation de 7,49 %).
RTA Holdco Australia 1 Pty Ltd (ABN 17 128 762 318)	Société holding comprenant RTA AAL Australia Limited.
RTA Holdco Australia 5 Pty Ltd (ABN 38 128 785 599)	Participant à la coentreprise Queensland Alumina Limited (participation de 41,39 %).
RTA Pacific Pty Limited (ABN 35 004 546 436)	Société holding de Pacific Aluminium (New Zealand) Limited.
RTA Weipa Pty Ltd (ABN 54 137 266 285)	Possède et exploite la mine et les installations de bauxite de Weipa et exploite la Weipa Town Authority et Cape Kids Child Care, et détient des baux miniers à Weipa.
RTA Yarwun Pty Ltd (ABN 73 137 266 301)	Possède et exploite la raffinerie d'alumine de Yarwun.
RTPDS Aus Pty Ltd (ABN 21 099 346 899)	Détenteur de la DLC Dividend Share, qui facilite la gestion efficace des fonds dans la structure des sociétés cotées à double titre de Rio Tinto.
Swiss Aluminium Australia Limited (ABN 92 008 589 099)	Possède et exploite la mine et les installations de bauxite de Gove et est membre de Nhulunbuy Corporation Limited.
Technological Resources Pty Limited (ABN 12 002 183 557)	S'engage dans des activités de recherche et développement, et détient des marques déposées et des brevets liés à l'innovation technologique dans les mines.
<b>Entités de déclaration de la Loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni<sup>2</sup></b>	
Borax Europe Limited	Commercialise et distribue le borate, principalement dans toute l'Europe.
Livent Lithium UK Ltd	Fabrique et distribue des produits organolithium et des sels de lithium.
Rio Tinto European Holdings Ltd	Société holding d'investissement pour le Groupe.
Rio Tinto International Holdings Limited	Société holding.
Rio Tinto London Limited	Société prête-nom basée au Royaume-Uni.
Rio Tinto OT Management Limited	Refacture les services du Groupe et les coûts de main-d'œuvre affectés à l'international (expatrié(e)s), au prix coûtant, dans le cadre du rôle du Groupe consistant à fournir des services opérationnels au projet Oyu Tolgoi. Facture une commission de gestion pour la fourniture de services de gestion en rapport avec le projet.
Rio Tinto Western Holdings Limited	Société mère consolidée du groupe américain de sociétés.
RTA Holdco 4 Limited	Entité principale de consolidation fiscale pour diverses filiales australiennes de RTA. Détient Alcan Holdings Australia Pty Ltd (qui est l'entité responsable de la gestion de trésorerie de diverses filiales de RTA Australie).
<b>Entités déclarantes de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada</b>	
Diavik Diamond Mines (2012) Inc.	Société d'extraction et de transformation de diamants. Filiale de Rio Tinto Canada Inc.
Compagnie minière IOC du Canada	Coentreprise entre Rio Tinto (58,7 %), Mitsubishi Corporation (26,2 %) et la Labrador Iron Ore Royalty Corporation (15,1 %) impliquée dans l'extraction de minerai de fer et la production de boulettes de fer. Entité mère de l'entreprise de minerai de fer au Canada; la participation ultime est détenue par Rio Tinto Limited.
Pechiney Reynolds Quebec, Inc.	Détient une participation de 50,1 % dans l'Aluminerie de Bécancour, Inc. L'intérêt ultime est détenu par Rio Tinto plc.
Quebec North Shore & Labrador Railway Company Inc.	Possède et exploite un chemin de fer. Filiale de la Compagnie minière IOC du Canada.
Rio Tinto Alcan Inc.	Entreprise d'extraction de bauxite, de raffinage d'alumine et d'électrolyse de l'aluminium. Entité mère des activités liées à l'aluminium au Canada; la propriété finale est détenue par Rio Tinto plc.
Rio Tinto Canada Inc.	Société holding et entité mère de l'activité minière et d'exploration au Canada; la propriété finale est détenue par Rio Tinto plc.
Rio Tinto Fer et Titane Inc.	Matière première de dioxyde de titane; entreprise de production de fer et d'acier de haute pureté. Filiale de Rio Tinto Canada Inc.

1. Australian Coal Holdings Pty Limited (ABN 79 000 066 491) n'est plus une entité déclarante. Alkem Pty Ltd (ABN 31 112 589 910), Fournisseur GPS Power. Limited (ABN 34 009 103 422) et Ranges Mining Pty Ltd (ABN 62 100 334 263) sont de nouvelles entités déclarantes.
2. Livent Lithium UK Ltd est une nouvelle entité déclarante.

## À propos de cette déclaration

Le Groupe Rio Tinto a préparé cette déclaration pour répondre aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de 2024 du Canada, de la Loi sur l'esclavage moderne de 2018 de l'Australie et de la Loi sur l'esclavage moderne de 2015 du Royaume-Uni. Elle couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les entités de déclaration des Lois sur l'esclavage moderne de l'Australie, du Royaume-Uni et du Canada identifiées à l'Annexe 4, les entités détenues et contrôlées par les entités déclarantes, ainsi que nos opérations ou actifs de coentreprises gérées.

La présente déclaration s'applique à Queensland Alumina Limited, qui fait rapport en vertu de la présente déclaration. La présente déclaration ne s'applique à aucune de nos autres coentreprises non gérées. Nous avons mis en évidence notre travail visant à identifier les risques mondiaux liés aux coentreprises non gérées et à définir les attentes à leur égard afin de les aligner sur nos normes de base.

La présente déclaration utilise les définitions de la Loi sur l'esclavage moderne de l'Australie, qui comprend l'esclavage, la servitude, le travail forcé, la servitude pour dettes, le mariage forcé, la traite des personnes, le recrutement trompeur de main-d'œuvre ou de services et les pires formes de travail des enfants. Le gouvernement britannique utilise une définition similaire. Aux fins d'évaluer les risques liés au travail des enfants et au travail forcé liés à nos actifs et opérations canadiens, nous appliquons la définition de la Loi sur l'esclavage moderne du Canada.

Les informations contenues dans cette déclaration s'appliquent à toutes les entités déclarantes, sauf si nous avons connaissance d'une entité déclarante ayant des politiques ou des processus différents de ceux du Groupe Rio Tinto pour identifier et gérer les risques liés à l'esclavage moderne. Dans ces cas, nous avons fourni des informations supplémentaires.

Le Groupe Rio Tinto se compose de Rio Tinto plc (enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 719885 en vertu du Companies Act 2006 du Royaume-Uni et cotée à la Bourse de Londres) et Rio Tinto Limited (enregistré en Australie sous le nom ABN 96 004 458 404 en vertu de l'Australian Corporations Act 2001 [Cth] et cotée à la Bourse australienne des valeurs mobilières), ainsi que leurs entités détenues et contrôlées.

Rio Tinto plc et Rio Tinto Limited opèrent ensemble dans le cadre d'une double structure cotée et sont désignées dans le présent rapport sous le nom de Rio Tinto. Les mots « nous », « notre », « nos » et « nous-mêmes » sont utilisés pour désigner les sociétés du Groupe Rio Tinto en général. Ces termes sont utilisés par commodité. Ils ne visent pas à traduire la manière dont le Groupe est structuré, géré ou contrôlé du point de vue juridique. Toute référence à « notre personnel, main d'œuvre ou employé(e)s » inclut nos officier(ères), chef(fe)s, directeur(trice)s, employé(e)s et prestataires de services de catégorie 1 (étant un prestataire de services qui fournit des services sous la direction des gestionnaires de Rio Tinto).

La Loi sur l'esclavage moderne de l'Australie exige de rendre compte des risques d'esclavage moderne dans les activités et les chaînes d'approvisionnement d'une entité déclarante. Nous utilisons « affaires » au lieu de « opérations » considérant que pour nous, le terme « opérations » a un sens spécifique pour décrire les mines, alumineries et raffineries en exploitation et peut ne pas englober toutes les activités commerciales.

Aux fins de notre rapport au titre des Lois sur l'esclavage moderne de l'Australie et du Royaume-Uni, cette déclaration a été approuvée le 5 mai 2026 par le conseil d'administration combiné de Rio Tinto Limited et Rio Tinto plc au nom de toutes les entités de déclaration des Lois sur l'esclavage moderne de l'Australie et du Royaume-Uni du Groupe Rio Tinto. La déclaration a été signée par le chef de la direction de Rio Tinto (page 1).

Aux fins de la déclaration en vertu de la Loi sur l'esclavage moderne du Canada, cette déclaration a été approuvée le 13 avril 2026 par Rio Tinto Canada Inc., Rio Tinto Alcan Inc. et Pechiney Reynolds Québec, Inc., et le 20 avril 2026 par la Compagnie minière IOC du Canada, au nom de toutes les entités de déclaration de la Loi sur l'esclavage moderne du Canada du Groupe Rio Tinto.

Une attestation, comme l'exige la MSA canadienne, par un(e) gestionnaire de chacun de Rio Tinto Canada Inc., la Compagnie minière IOCCanada, Rio Tinto Alcan Inc. et Pechiney Reynolds Québec, Inc. sont disponibles sur notre site web.

Cette déclaration de 2025 est notre sixième sous la Loi sur l'esclavage moderne de l'Australie, la dixième sous la Loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni et la troisième sous la Loi sur l'esclavage moderne du Canada. L'Annexe 3 explique comment nous avons abordé les critères de déclaration de chacune de ces lois.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires à [humanrights@riotinto.com](mailto:humanrights@riotinto.com)



## RioTinto

Rio Tinto plc  
6 St James's Square  
London SW1Y 4AD  
United Kingdom

Rio Tinto Limited  
Level 43, 120 Collins Street  
Melbourne VIC 3000  
Australia